

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DÉFENSE (p. 2)

- M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement.
- M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le fonctionnement.
- M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la dissuasion nucléaire.
- M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et la communication.
- M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.
- M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.
- M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.
- M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le soutien des forces.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

Suspension et reprise de la séance (p. 20)

MM. Jean-Michel Boucheron,
Paul Mercieca,
René Galy-Dejean,
Daniel Colin,
Didier Boulaud,
Michel Grandpierre,
Jacques Baumel,
Michel Voisin,
Charles Cova,
Arsène Lux,
Pierre Pascallon.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 34).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le projet de budget d'équipement militaire qui nous est soumis n'est autre que la première tranche annuelle de la programmation militaire que nous avons votée en juin dernier. Cela est vrai en termes financiers globaux, les dotations atteignant bien 88,7 milliards de francs courants, comme le prévoyait la loi de programmation. Cela est également vrai en termes physiques, tous les programmes d'armement étant dotés des crédits prévus, dans le respect des calendriers et des cibles de production retenues. Au ministre de la défense qui vient nous proposer ce budget, nous ne pouvons que donner *quibus* du respect des engagements pris devant la représentation nationale et devant les armées.

J'ajoute que, au-delà du contenu du budget d'équipement militaire pour 1997, les mesures de réorganisation annoncées s'inscrivent également dans le droit-fil des orientations de la programmation, qu'il s'agisse du plan triennal de restructuration des armées ou de la restructuration industrielle engagée sous nos yeux, à marche forcée. Ayant moi-même maintes fois souligné l'urgence de cette restructuration industrielle, je ne puis que me réjouir du rythme adopté.

Je reviendrai dans un instant sur les questions industrielles, mais je voudrais auparavant vous faire part de mes interrogations quant au financement du budget de la défense en 1996 et 1997.

Ces interrogations ne visent pas – il le sait bien, du moins je l'espère – le ministre de la défense : elles s'adressent plutôt au ministre des finances. Je crois qu'il est indispensable de faire très rapidement la clarté sur ce point dans les toutes prochaines semaines, si ce n'est dans les tout prochains jours. Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, nous apporter dès aujourd'hui les apaisements voulus. En tout cas, vous pourrez vous prévaloir de notre soutien pour obtenir du ministre des finances les décisions financières appropriées.

La question posée est finalement assez simple. La programmation constitue un ensemble cohérent de moyens, d'effectifs, de matériels et de programmes qui peuvent être financés en six ans avec les dotations figurant dans la loi, soit 86 milliards de francs constants de 1995 pour l'équipement et 99 milliards pour le fonctionnement. Mais ces dotations sont calculées au plus juste, sur le plan opérationnel comme sur le plan financier et industriel. C'est dire que le retrait d'une seule brique de l'édifice risquerait de le détruire tout entier.

A titre personnel, je crois même que nous sommes, sur certains points, aux extrêmes limites de la cohérence opérationnelle ou industrielle minimale, voire en deçà, et, disant cela, je veux parler surtout du groupe aéronaval et du programme Rafale. Mais tel n'est pas aujourd'hui l'objet de mon propos.

En d'autres termes, la réunion de l'ensemble des moyens financiers prévus pour les années 1997 à 2002 est la condition impérative de la réalisation de l'ensemble de la programmation ou de son échec global. Nous ne pourrions plus procéder par étalement, disjonction ou réduction marginale d'un programme, car il n'y a plus de marge, ni sur le plan de la capacité opérationnelle, ni sur le plan de la rationalité industrielle.

C'est pourquoi nous devons veiller, monsieur le ministre, à ce que vous disposiez effectivement des moyens financiers indispensables à la réalisation pleine et entière de la première annuité de la programmation.

Y a-t-il un risque sur ce point ? Je le crois, et nous devons tout faire pour l'écartier. Nous le savons, le budget de la défense a subi en 1995 une véritable opération chirurgicale avec l'annulation de 12 milliards de francs de crédits d'équipement et une baisse globale de 18 milliards par rapport au budget initialement présenté. Cet ajustement était inéluctable pour des raisons autant conjoncturelles que structurelles. Mais ses conséquences n'ont pas fini de se manifester. On ne passe pas sans difficultés, ni sans délais, d'un budget de plus de 100 milliards de francs par an à un budget de 85 milliards.

Peu de programmes ayant été annulés, il faut donc ralentir la vitesse acquise par l'ensemble des programmes, ce qui demande un minimum de temps. Les dépenses prévues en 1995 n'ont pu être purement et simplement annulées. Elles ont été reportées, différées, étalées... mais non supprimées. Le report de charges à payer en 1996, que l'on peut évaluer à 8 milliards de francs, pèse gravement sur la gestion 1996 et obère, par ricochet, la gestion 1997. Ce serait sûrement un bon résultat que de parvenir à régler en 1996 l'ensemble des charges cou-

rantes de l'exercice et l'équivalent de la moitié des reports de charges de 1995. Dans ce cas, il resterait encore 4 milliards de francs à payer en 1997.

De plus, les mesures d'annulation de crédits intervenues au printemps et cet automne, pour un total de 6,4 milliards de francs, risquent de se traduire par un nouveau report de charges à payer. Si ce deuxième report s'ajoutait à ce qui reste du premier, atteignant ainsi 10 milliards, alors il y a fort à parier que vous ne pourriez financer en 1997 les dépenses que prévoyait la programmation. Tous les programmes en seraient mécaniquement décalés et s'enclencherait un redoutable processus – hélas ! bien connu – au bout duquel la programmation votée serait immanquablement obsolète.

Il est donc capital que vous puissiez effectivement disposer des fameux reports de crédits et fonds de concours dont la consommation était prévue en 1996, à hauteur de 6 milliards de francs, pour compenser les charges à payer au titre des années antérieures. Ce supplément de ressources pèsera, j'en suis conscient, sur le solde d'exécution de la loi de finances 1996. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministère de la défense n'a jamais pu disposer des reports annoncés au cours des trois dernières années. Mais, si vous n'en disposez pas cette année, c'est toute la programmation qui s'écroulera en même temps, et, j'y insiste, la crédibilité de notre politique de défense à moyen terme s'en trouverait affectée. Je le disais il y a un instant, la question posée est finalement très simple : est-on en mesure, oui ou non, de respecter la programmation votée ?

En définitive, le volant de trésorerie de 5 à 6 milliards de francs est indispensable pour assurer la transition entre l'ancienne et la nouvelle programmation. Y renoncer conduirait à repousser devant soi, jusqu'en 2002, la « bulle » financière créée par les annulations de crédits de 1995 : la programmation n'y résisterait pas et nous serions très vite condamnés à adopter une autre cadence et à descendre une marche supplémentaire vers un niveau encore inférieur de dépenses et d'équipement militaire. Les conséquences économiques, industrielles, sociales, militaires et politiques seraient disproportionnées face à l'enjeu des 5 ou 6 milliards de francs en question, si difficile soit la tâche sur le plan de l'équilibre budgétaire global, je le comprends bien.

Je voudrais également insister pour que l'on trouve rapidement – j'allais dire enfin – une solution satisfaisante en ce qui concerne le financement des opérations extérieures. La loi de programmation que nous avons adoptée prévoit expressément que les opérations courantes seront financées sur le budget courant, par redéploiement des dépenses de fonctionnement pour l'essentiel, et que les dépenses supplémentaires des autres opérations – les plus importantes – seront financées par des dotations supplémentaires. Il faut s'y tenir, dès 1997, en écartant le principe actuellement retenu des annulations de compensation sur le titre V. Car si tel n'était pas le cas, là encore, ce serait l'ensemble de la programmation qui s'en trouverait durablement affecté. Je rappelle qu'en 1996 la dépense globale au titre des opérations extérieures dépassera 5,5 milliards de francs.

De même, je souhaite que le financement de la recherche duale sur crédits de report de la défense n'obère en rien le financement réel des dépenses militaires en 1996 ou en 1997.

Enfin, pour l'avenir, il serait opportun de procéder à la clarification des imputations budgétaires entre le titre III et le titre V. Une masse considérable de crédits – plus de 10 milliards – est imputée à tort au budget d'équipement

militaire : il s'agit notamment des dépenses de fonctionnement de la DCN – direction des constructions navales – de la DCAé – direction des constructions aéronautiques – et du CEA-DAM – commissariat à l'énergie atomique, direction des applications militaires. Il serait bon de procéder à une nouvelle répartition des enveloppes de programmation et de séparer réellement ce qui relève de l'équipement et ce qui relève du fonctionnement.

J'en viens à la restructuration industrielle et, à travers elle, à l'avenir de la politique de défense européenne.

La réduction drastique de nos dépenses d'équipement militaire, celle de tous les budgets militaires dans l'ensemble des pays industrialisés, mais aussi l'émergence en Asie et en Amérique latine d'une nouvelle industrie d'armement compétitive sur le plan financier comme sur le plan technique et, surtout, la concentration massive et accélérée de l'industrie militaire américaine imposent une restructuration très rapide de l'industrie de défense européenne. Il y a urgence. C'est une question de mois plus que d'années. Il s'agit, d'une part, de favoriser l'émergence d'un véritable marché européen de l'armement qui puisse constituer le socle d'une industrie. D'autre part, et en même temps, il convient de constituer des groupes industriels compétitifs, par leur taille et par leur capacité technologique, face à l'industrie américaine. Sans l'émergence de groupes industriels européens multinationaux, il n'y aura plus du tout d'industrie de défense française.

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* C'est une évidence, l'industrie d'armement européenne de demain sera constituée d'entreprises privées, dont les actionnaires seront des groupes privés, britanniques, allemands, italiens ou d'autres pays, et non pas des arsenaux ou des entreprises à capitaux d'État.

La construction de ces entreprises ne sera pas possible si nous ne réussissons pas à bâtir très vite, dans les prochains mois, de puissants groupes industriels privés, capables de se confronter aux entreprises allemandes ou britanniques, dans le cadre d'un partenariat équilibré. Le processus de génération spontanée ayant peu de chances d'apparaître dans le domaine industriel, nous devons impérativement renforcer les quelques pôles industriels privés qui existent. C'est ce qui a conduit le Gouvernement à rapprocher le groupe public Aérospatiale du groupe privé Dassault Aviation, et c'est ce qui conduira à donner à ce dernier un rôle moteur dans la construction du nouvel ensemble. Le regroupement entre Dassault et Aérospatiale est aujourd'hui clairement engagé. Il reste à le mener à bien à brève échéance, en respectant la culture des deux entreprises et en dotant le nouveau groupe des mécanismes de prise de décision et des moyens financiers nécessaires à son développement. C'est la même logique industrielle et financière qui a conduit le Gouvernement à privilégier le rapprochement de Thomson-CSF et de Matra-Défense.

Pour éviter la dilution de nos entreprises, souvent exsangues, au sein de vastes conglomerats industriels que nous ne serions pas en mesure de contrôler, il fallait très vite procéder à la restructuration de ces entreprises, c'est-à-dire les regrouper et leur donner l'envergure financière, industrielle et technologique qui leur fait défaut, face à nos partenaires européens. C'est cette restructuration en profondeur que le Gouvernement a entrepris de réaliser, depuis le 22 février dernier.

Ces choix peuvent être débattus, mais je ne vois pas d'autres solutions réellement crédibles. Nous sommes en Europe – faut-il rappeler une telle évidence ? – dans une économie de marché, et nos structures industrielles doivent, par conséquent, se rapprocher de celles de l'ensemble de nos partenaires, surtout si l'on veut jeter les bases d'un système industriel transnational.

Avant le débat annoncé par le Premier ministre, je n'évoquerai pas ici la question de la valeur de privatisation du groupe Thomson, ni le montant de la recapitalisation préalable, car je ne dispose pas des éléments d'appréciation nécessaires. Je voudrais seulement écarter *a priori*, et de façon catégorique, l'idée que le budget de la défense puisse être sollicité, une nouvelle fois, pour participer à la recapitalisation d'une entreprise de défense, car la diminution des programmes d'armement qui en résulterait atteindrait en premier lieu Thomson-CSF. Disant cela, je pense autant à Thomson qu'à d'autres entreprises de défense dont la recapitalisation devra intervenir dans les prochains mois.

Par ailleurs, je crois qu'il faut dire la vérité aux Français : il n'y aura – hélas ! – pas d'industrie d'armement française qui puisse être préservée sans restructuration industrielle et sans pertes d'emplois. Il n'y a pas d'autre alternative à la baisse des dépenses d'équipement militaire en France et dans le monde et il serait totalement vain de faire abstraction de la réduction des débouchés réels. Pour retrouver un haut niveau de compétitivité, compte tenu de la réduction des budgets militaires, il est impératif de parvenir à une baisse très significative des coûts et des prix des matériels. Si nous ne réussissons pas à dégager ces fameux 30 % de gain de productivité, la programmation votée n'en sera pas forcément compromise, nous le savons bien, mais son aboutissement ultérieur, de 2002 à 2015, serait assurément impossible.

Enfin, je voudrais apporter mon soutien à la restructuration que vous avez engagée à la DCN et au sein de GIAT-Industries. Dans un cas comme dans l'autre, la rationalisation de l'outil de production est le préalable absolu d'une meilleure compétitivité sans laquelle il n'est pas de véritables perspectives à l'exportation et donc pas de perspectives durables à moyen et à long terme. Refuser la rationalisation aujourd'hui reviendrait à devoir entériner le désastre économique et social demain. Et, dans les deux cas, le retard pris depuis de nombreuses années ne laisse plus guère de marges. J'ajoute que la pérennité de la DCN et de GIAT ne sera définitivement assurée qu'à la condition de s'insérer dans une perspective industrielle plus large et dans une vraie logique d'entreprise.

Bien entendu, la restructuration de notre industrie d'armement, la rationalisation des sites de production, leur regroupement, l'ensemble des mesures de restructuration des armées appellent un effort constant d'accompagnement sur le plan économique, comme sur le plan social. Vos services y travaillent activement, monsieur le ministre. Le budget militaire prévoit d'ailleurs des moyens financiers conséquents. Plusieurs régions – la vôtre, la mienne – ont décidé de s'y associer. Je voudrais cependant insister sur l'ampleur et l'urgence des mesures à prendre, plus me semble-t-il, en termes d'animation économique qu'en termes strictement financiers, davantage en termes de prévention qu'en termes palliatifs. Et je n'ai pas toujours le sentiment que l'ensemble des acteurs concernés, notamment sur le plan local, aient une claire conscience des difficultés à venir et des remèdes à y apporter.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez aujourd'hui est un bon budget qui respecte avec précision la loi de programmation. Il reste à en garantir l'exécution. Nous faisons donc confiance au Gouvernement pour y parvenir, tout en faisant preuve, croyez-le bien d'une vigilance amicale.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, au nom de la commission des finances, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits d'équipement militaire pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonctionnement.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget militaire de fonctionnement pour 1997 peut être rapidement synthétisé en quelques chiffres : 102 milliards de francs de dépenses, en progression de 1,5 %, 34 000 emplois supprimés d'un côté, dont 32 000 emplois d'appelés, 8 000 emplois créés d'un autre côté, dont 7 700 emplois d'engagés ; au total, 574 000 emplois au 31 décembre 1997, 20 régiments dissous et 15 professionnalisés dès 1997, 6 navires désarmés, dont un porte-avions, et plus de 2 milliards de francs prévus pour accompagner la professionnalisation.

Ce budget n'est rien d'autre que la première traduction concrète de la programmation militaire pour les années 1997 à 2002. Il intègre la professionnalisation des forces, la suppression progressive du service national et la restructuration complète des armées et des arsenaux. A ces différents titres, il n'appelle pas, *a priori*, de longs commentaires, tout ayant été dit lors de l'examen de la loi de programmation.

Aussi me contenterai-je de quelques remarques ponctuelles concernant successivement : le service national, le rythme des restructurations, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notre présence outre-mer.

S'agissant du service national, le Gouvernement devra prochainement nous soumettre un texte qui entérine le principe de sa suppression dans ses formes anciennes et lui substitue un « rendez-vous citoyen », dont le contenu reste encore largement imprécis.

Je voudrais tout d'abord appeler l'attention sur la nécessité d'aller sans doute un peu plus vite que prévu en ce qui concerne la suppression du service militaire obligatoire actuel, pour deux raisons au moins.

M. Olivier Darrason. Très bien !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. En premier lieu, je ne crois pas que l'on pourra longtemps continuer d'incorporer des jeunes, dont l'âge moyen est d'ailleurs de plus en plus élevé, dans des unités en voie de dissolution, sans mission militaire réelle, dans le cadre d'un dispositif en voie d'extinction, tandis que d'autres jeunes en seront exemptés. Evitons de donner à ces jeunes une image forcément dégradée de l'Etat et de l'armée, et évitons de créer un sentiment d'injustice qui pourrait constituer le prétexte de n'importe quel débordement.

En second lieu, la continuation de ce système a un prix : celui des cadres et des infrastructures qui continueront d'y être exclusivement affectés, sans compter les dépenses d'équipement, d'alimentation, de transport, d'entraînement de ces centaines de milliers d'appelés.

Si l'Etat était riche, cela vaudrait sans doute la peine de faciliter une transition douce entre armée de conscription et armée professionnelle. Mais l'Etat est désormais appauvri, et je ne crois pas que nous puissions nous payer ce luxe de plusieurs milliards de francs par an, au demeurant dépourvu – j'y insiste – de tout intérêt pratique du point de vue de la défense nationale.

S'agissant du « rendez-vous citoyen », je ferai des remarques de même nature. Quel est le besoin réel ? Quel prix sommes-nous prêts à payer pour cela ? Il faut assurément recenser les jeunes pour être en mesure un jour, si le besoin s'en faisait sentir, de revenir à la conscription.

Cela prend au maximum une journée, en comptant l'ensemble des formalités, administratives, médicales, etc. Cela nécessite aussi, pour que la procédure ait un sens, une gestion convenable des données que l'on aura ainsi accumulées.

Mais, de grâce, ne bâtissons pas une espèce de cathédrale idéologique, morale ou sentimentale, pour ressusciter le service national que l'on vient à peine de supprimer ! Car, au-delà d'une journée, tous les spécialistes le savent, ce sont des centaines de millions, puis des milliards de francs, qui disparaîtront, dès lors qu'il faut loger, nourrir, encadrer ces jeunes. Et pour leur faire faire quoi ? Dans quel cadre disciplinaire ? Ce n'est pas en huit jours, ni en un mois, que l'on rattrapera l'absence d'éducation civique à l'école primaire. Et ce peu d'enseignement civique que l'on tentera de leur inculquer risque tout au plus de déchaîner l'ironie, la moquerie ou, au pire, le rejet de ces jeunes qui ont, à ce moment-là de leur vie, d'autres soucis, d'autres préoccupations et qui risquent de manifester au mieux un intérêt poli, au pire un rejet brutal.

Là encore, ne créons pas *a priori* les conditions d'un dérapage dangereux. Enfin, s'il s'agit de susciter un intérêt pour les métiers militaires, ne vaudrait-il pas mieux engager une action d'information et de communication qui soit mieux ciblée, et finalement plus efficace ?

Du rythme des restructurations, je dirais volontiers la même chose que ce que j'ai dit à propos du service national, sachant que les deux sujets sont intimement liés. Quels sont nos besoins militaires ? Quels sont nos moyens financiers ?

Sur le plan militaire, il ne fait aucun doute que nous avons impérativement besoin d'une force professionnelle aguerrie, expérimentée, rapidement projetable et d'une envergure adaptée aux conflits qui pourraient éclater demain, notamment en Europe. On peut, pour ce faire, attendre la fin de la réforme, en 2000 ou 2002.

Mais que se passerait-il si nous devions envisager d'ici là une intervention massive – qui peut l'exclure aujourd'hui ? – et que nous ne soyons pas en mesure d'y faire face ? Comment expliquera-t-on à l'opinion publique, d'une part, que l'on dépense 190 milliards de francs par an pour n'être pas en mesure d'intervenir militairement et, d'autre part, que l'on a engagé une vaste réforme et supprimé le service national, pour n'avoir, en fin de compte, aucune capacité supplémentaire d'intervention.

J'entends bien que l'on ne réorganise pas les armées en quelques semaines ou quelques mois. Mais que gagnerait-on à attendre des années, si ce n'est des dépenses supplémentaires pour financer des unités qui ne sont pas

complètement opérationnelles ou pour entretenir des matériels obsolètes que l'on va de toute façon retirer demain ?

Les armées ne sont-elles pas en mesure de s'adapter vite à des situations nouvelles ? Auraient-elles perdu toute capacité d'adaptation aux changements ? N'est-ce pas la vocation des armées que de s'adapter à des bouleversements, quels qu'ils soient ?

Et je m'élève contre l'idée selon laquelle c'est à cause de la professionnalisation que nos armées n'auraient plus la capacité de projection voulue. C'est, au contraire, parce que cette professionnalisation a trop tardé que nous n'avons pas encore une capacité de projection suffisante. Ce n'est pas, vous en conviendrez, tout à fait la même chose. J'insiste donc pour que l'on accélère le rythme des réorganisations, non pas tellement en 1997, car – j'en conviens volontiers – le rythme est relativement soutenu, mais surtout en 1998 et au-delà.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant me paraît aujourd'hui une impérieuse nécessité. Il est vrai que la professionnalisation entraîne des dépenses supplémentaires, notamment dans la phase de transition. De plus, le budget de la défense doit subir le poids du financement des opérations extérieures – j'y reviendrai dans un instant.

Dès lors, les moyens disponibles pour constituer une armée opérationnelle et suffisamment dotée en équipements modernes seront d'autant plus rares qu'on ne dégagera pas immédiatement et intégralement les économies qui doivent normalement résulter de la suppression du service national et de la réduction forte du format des armées.

La conscription et l'armée de conscription ont un coût, que j'avais personnellement évalué à 14 milliards de francs par an, cette évaluation n'ayant d'ailleurs pas été contestée. Mais, il ne suffit pas de supprimer la conscription pour constater mécaniquement des économies de même ampleur. La dépense publique a une inertie propre, qui n'est d'ailleurs pas spécifique à l'institution militaire. Pour obtenir les économies en question, il faut engager une démarche positive et déterminée.

C'est pourquoi je voudrais insister pour que les masses budgétaires de fonctionnement courant soient systématiquement revues à la baisse. La révision des services votés devrait déjà s'imposer, dans le contexte actuel, à toutes les administrations. Mais, dans le cadre d'une réorganisation complète des armées, de leurs missions et de leurs moyens, elle devrait s'imposer de façon encore plus évidente. Or je ne suis pas sûr que cet exercice, que les Anglo-Saxons appellent le « budget base zéro », ait été réellement conduit dans le cadre de la préparation du budget 1997, pour tout ce qui concerne le fonctionnement courant des armées. Les gisements d'économies existent : il ne me semble pas qu'ils aient été tous explorés et *a fortiori* exploités.

Enfin, je voudrais évoquer notre présence outre-mer et ce que l'on appelle les opérations extérieures courantes. Mon propos n'est pas de remettre en cause le principe de cette présence, notamment en Afrique. La France a souscrit des accords de défense ou de coopération qu'elle doit honorer. Une présence militaire est parfois indispensable pour prévenir ou dissuader de toute action de déstabilisation, dont le continent africain est trop souvent l'objet. Cette présence permanente permet et facilite le déroulement d'interventions ponctuelles sur des

territoires situés à proximité. Enfin, je ne méconnais pas le rôle de nos implantations outre-mer pour rendre plus attractives les carrières militaires.

Mais entre le principe d'une telle présence et sa réalisation, il y a une marge, celle qui peut séparer une dépense raisonnable d'une dépense superflue. Qui peut justifier la présence de plus de 3 500 hommes à Djibouti ? Et qui peut justifier le maintien d'un régime de rémunération aussi onéreux. Il faut revoir ce système et en réduire significativement le coût.

Monsieur le ministre, je sais qu'une réforme est en voie d'être adoptée sur ce point et je ne puis que vous soutenir dans la démarche que vous avez engagée, en prévoyant notamment le développement des compagnies tournantes, au lieu et place d'un éloignement permanent et durable des personnels militaires et de leur famille. Je rappelle simplement que l'ensemble des rémunérations supplémentaires des personnels militaires à l'étranger s'élève à près de 2 milliards de francs. Il faut impérativement réduire le coût de ces opérations extérieures qui n'en sont pas vraiment. Et, de surcroît, il convient de cesser de demander chaque année des crédits supplémentaires pour des dépenses dites imprévues, dont l'ampleur n'a d'égale que le caractère répétitif.

La réforme de notre politique de défense, engagée à l'initiative du Président de la République, est aujourd'hui mise en œuvre dans tous les domaines, qu'il s'agisse des armées, des arsenaux ou des entreprises d'armement. Des mesures d'accompagnement significatives viennent d'être prises ou sont intégrées dans le cadre du projet de loi relative aux mesures en faveur des personnels militaires. La délégation interministérielle aux restructurations a engagé une action de terrain pour faciliter la reconversion des bassins d'emplois touchés par les restructurations. Cette action est d'ailleurs facilitée par le choix extrêmement judicieux des sites touchés par des dissolutions d'unités, généralement à proximité d'unités professionnalisées, qui pourront compenser l'impact économique négatif des mesures de dissolution.

Je voudrais pourtant insister sur la nécessité d'une présentation et d'une approche plus dynamiques et plus positives pour les personnels civils et militaires. Cette réforme n'est pas et ne doit pas être perçue comme une régression, mais comme un progrès et une modernisation. Je sais, monsieur le ministre, que vous vous y employez. Mais, vous savez que tel n'est pas toujours le cas au sein des unités – cela, en partie, à cause des mesures d'incitation au départ anticipé des sous-officiers qui ont été annoncées et qui sont parfois ressenties comme le signal d'une évolution négative. Il faut absolument adopter une autre approche et convaincre les personnels de l'intérêt et des perspectives offertes par la démarche qui a été engagée.

Monsieur le ministre, pour conclure, je voudrais vous confirmer mon soutien, mon approbation et mes encouragements pour la tâche difficile qui vous est impartie, à vous-même ainsi qu'aux états-majors et à l'ensemble des personnels.

Mes chers collègues, au nom de la commission des finances, je vous demande d'adopter les crédits de fonctionnement de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le nouveau contexte géostratégique international, il convient de jeter un regard neuf sur nos moyens nucléaires et ne pas se contenter de survoler rapidement des crédits budgétaires.

Mon intervention reprendra quelques points de mon rapport écrit, qui est suffisamment explicite pour que je n'aie pas à le commenter longuement. En revanche, je m'attarderai quelque peu sur la réflexion qu'il convient d'engager concernant l'avenir de la dissuasion nucléaire française.

Nous sommes dans un contexte stratégique nouveau. L'année 1996 fut particulièrement riche en événements qui vont, qu'on le veuille ou non, conditionner l'avenir de nos forces nucléaires et donc la sécurité de notre pays. Ont été, en effet, prises ou mises en œuvre des décisions importantes par le Président de la République, notamment au cours de plusieurs conseils de défense. C'est ainsi qu'au mois de juin dernier a été retirée la force Hadès, qui avait pris la relève des régiments Pluton. Ce retrait enlève à l'armée de terre sa composante nucléaire. On connaît les raisons politiques qui ont conduit la France à prendre cette décision. Dès la fin de ce même mois, l'usine de Pierrelatte, située dans la Drôme, a définitivement cessé sa production d'uranium enrichi destiné aux armes nucléaires, ainsi que l'usine de Marcoule. Les raisons en sont parfaitement justifiées. Il était, en effet, devenu inutile de continuer à produire des produits fissiles, dont nous avons maintenant une réserve suffisante.

La fin de la prise d'alerte des Mirage IV fut également une décision importante. Elle tourne une page de notre histoire, l'histoire de trente années de dissuasion nucléaire, pendant la Guerre froide. Leur relève est assurée par les Mirage 2000 N, dotés du missile ASMP.

Autre décision importante, parfaitement justifiée en dépit de certaines réactions plus ou moins corporatistes : la fin de la triade nucléaire avec la suppression du plateau d'Albion. L'évolution stratégique nous conduit effectivement à envisager deux familles de défense nucléaire plutôt que trois composantes.

Ce qui pose problème, c'est l'arrêt définitif des essais nucléaires à Mururoa après l'ultime campagne d'essais qui a été un acte de courage de la part de notre pays et une décision de grande responsabilité de la part du chef de l'Etat. Cet arrêt pose tout le problème de ce territoire, de son avenir, de sa reconversion.

Ma plus grande réserve portera sur la signature d'un traité obscur, que peu de Français connaissent, le traité de Rarotonga, qui nous place dans une situation particulière. Alors que d'autres pays nucléaires pourront, quand ils le voudront et si la situation l'exige, reprendre leurs essais, la France se prive de toute possibilité de ce genre, ce qui est grave car on n'a pas le droit d'écarter définitivement certaines hypothèses.

Depuis 1984, l'effort accordé à notre dissuasion nucléaire a diminué de façon préoccupante. La loi de programmation militaire votée au printemps dernier ne fait que confirmer cette nouvelle diminution, qui traduit le fait que nos armes nucléaires auront à l'avenir un rôle moins central, comme le soulignait déjà le « Livre blanc ». En cinq ans, les crédits destinés à ces forces auront diminué de moitié. C'est là une situation budgétaire inédite, et ses conséquences peuvent être très importantes.

Il est clair qu'on ne fera pas à l'avenir avec moins de 20 milliards ce que l'on pouvait faire il y a quelques années avec près de 40 milliards.

Outre les conséquences qu'aura cette diminution sur notre arsenal nucléaire, en qualité et en quantité, il ne faut pas sous-estimer les conséquences industrielles de ce choix, qu'il s'agisse des arsenaux de la direction des constructions navales, comme celui de Cherbourg, consacré aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, ou de l'industrie des missiles et des inévitables restructurations qui s'ensuivront.

Il faut cependant reconnaître qu'un effort de recentrage utile a porté sur l'essentiel de nos programmes et qu'il se traduit par un renouveau de notre force de dissuasion nucléaire.

A côté des décisions que je viens d'énumérer, on constate en effet avec satisfaction des éléments positifs, dont les plus importants sont au nombre de quatre.

D'abord, la modernisation de la force océanique et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération. Nous en avons cinq aujourd'hui, nous en aurons quatre demain. C'est l'extrême limite, et il faut se féliciter de la décision du Gouvernement d'avoir finalement accepté la construction d'un quatrième sous-marin. En dessous de ce chiffre, les conditions essentielles de notre sécurité ne seraient pas remplies.

C'est là un élément positif, d'autant que, grâce à la campagne d'essais courageusement menée par la France, nous avons pu mettre au point la TN 75, qui permettra d'utiliser le missile M 45 et, surtout, le futur missile M 51.

Le deuxième point fort de notre dissuasion de demain, c'est la mise au point de ces nouveaux missiles. A défaut de pouvoir réaliser le successeur de l'ASMP en collaboration avec notre partenaire britannique, nous avons décidé de pousser les études et de réaliser un « ASMP Plus », c'est-à-dire amélioré.

Autre élément positif, quoique préoccupant, le programme PALEN. A partir du moment où nous refusons tout essai, toute expérimentation, il fallait trouver une solution de laboratoire. Le programme PALEN, fondé sur un ensemble de données scientifiques, a pour objet de simuler en laboratoire les stades d'une explosion thermonucléaire à l'aide de divers instruments : ordinateurs très puissants, laser mégajoule et engins photographiques.

Le coût de ce programme est très lourd et je crains, là aussi, des dérapages difficiles à contrôler. A l'heure actuelle, on peut estimer ce coût à 16 milliards : 6 milliards de francs de dépenses internes au CEA, 8 milliards de dépenses externes et 2 milliards d'études et développement.

Telles sont les grandes lignes de ce que l'on peut considérer comme le plan de relance de l'équipement nucléaire français.

J'aborderai maintenant deux points particuliers, et d'abord le projet de dissuasion concertée, qui remplace heureusement l'idée de dissuasion élargie. C'est une proposition intéressante qui peut avoir un avenir mais se heurte aujourd'hui à des réticences extrêmes de la plupart de nos partenaires, y compris celui pour lequel nous pourrions envisager une action particulière, l'Allemagne.

Il me paraît souhaitable d'étudier cette idée avec nos partenaires de la Communauté européenne, mais je crains qu'on ne puisse guère progresser. Nous pourrions cependant aller plus loin dans le domaine de la

coopération franco-britannique, en créant une force nucléaire européenne franco-anglaise qui pourrait s'ajouter à une protection américaine au sein de l'OTAN.

Je terminerai en vous livrant quelques réflexions sur l'avenir du nucléaire militaire.

On a un peu l'impression que nous sortons d'une certaine dissuasion et que nous entrons dans une situation géostratégique nouvelle. Celle-ci implique non la remise en question de notre doctrine fondamentale, qui doit rester la base de notre sécurité et de nos préoccupations, mais son adaptation.

Qui croit encore aujourd'hui à la valeur de certains principes pourtant très utiles dans le passé, comme la dissuasion anti-cités ? Même si nous devons maintenir cette option, il est probable que nous serons obligés d'affiner cette doctrine et d'envisager une politique anti-sites militaires ou anti-cibles.

En outre, dans le contexte actuel, la distinction formelle entre nucléaire stratégique et nucléaire tactique sera, qu'on le veuille ou non, et quoi qu'en disent les experts, de moins en moins de mise.

M. Jean-Michel Boucheron. Tiens, tiens !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Les effets nucléaires seront nécessairement de plus en plus précis à l'avenir – c'est d'ailleurs souhaitable – et leurs effets collatéraux devront être maîtrisés le mieux possible.

A moyen terme, par conséquent, il suffira de conserver deux composantes militaires nucléaires. Comme je l'ai indiqué, les armes nucléaires n'ont pas seulement un effet dissuasif, elles ont un rôle politique et diplomatique essentiel. On ne parle pas, sur la scène internationale, en cas de risque de conflit, de la même façon à un Etat nucléaire et à un Etat non nucléaire.

Dans l'évolution de la sécurité européenne, il est essentiel que la France puisse conserver cet atout fondamental, en l'adaptant aux situations nouvelles.

A plusieurs questions fondamentales, il faudra apporter des réponses. Quelle sera la place du nucléaire demain ? Quelle importance jouera-t-il dans la répartition des responsabilités stratégiques ? Comment pourrions-nous à la fois poursuivre un effort relativement affaibli et reprendre, s'il le faut, notre montée en puissance tant sur le plan conventionnel que sur le plan nucléaire ? Quelle sera la place du nucléaire français en cas de construction d'une défense européenne, surtout dans l'hypothèse d'une réforme de l'OTAN ? Questions d'une singulière actualité.

Nous devons non seulement défendre ce qui est aujourd'hui notre élément fort mais réfléchir à ce que pourrait être demain la dissuasion française, garantie essentielle de notre sécurité, et prendre les décisions en conséquence.

C'est sous réserve de ces observations que, au nom de la commission de la défense, je donne un avis favorable à l'adoption des crédits pour la dissuasion nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames,

messieurs, j'interviendrai tout à l'heure au nom de mon groupe sur l'ensemble du budget de la défense. Je m'en tiendrai pour l'instant à mon rôle de rapporteur pour avis pour les crédits de l'espace militaire.

La présentation des crédits consacrés aux programmes spatiaux militaires ne peut s'abstraire, bien sûr, du rappel des grandes caractéristiques des politiques spatiales.

Le paradoxe majeur réside dans le fait que l'espace constitue à la fois un secteur de souveraineté et un secteur de concurrence internationale où la technologie impose de manière contradictoire, dans le même temps la coopération entre Etats ou entreprises et une très forte concurrence.

La comparaison des dotations budgétaires et des politiques spatiales souligne la prépondérance américaine, qui s'appuiera dans l'avenir sur les projets de station spatiale Alpha, à laquelle l'Europe spatiale est associée, et de lanceur monoétage réutilisable.

A cet égard, monsieur le ministre, il serait utile que nous ayons des informations sur les éventuelles conséquences pour la SEP du retard du programme Ariane 5, dû à l'échec du lancement 5-01.

Même si le budget d'investissement de l'Europe est cinq fois inférieur à celui des Etats-Unis, et malgré les incertitudes financières ou politiques, l'Agence spatiale européenne s'engage dans de grands programmes. Force est de constater que deux axes majeurs, franco-britannique et franco-allemand, restent indispensables à la poursuite de l'engagement européen.

La loi de programmation militaire a prévu d'allouer aux programmes spatiaux environ 20,7 milliards de francs sur la période 1997-2002, soit 4 % des dotations en capital de la défense. A ce titre, le projet de budget pour 1997 prévoit près de 3,3 milliards de francs en faveur de l'espace.

La diminution de 11,8 % en autorisations de programme et de 19,2 % en crédits de paiement ne doit pas faire illusion car, si les dotations sont correctement exécutées en 1997, on peut considérer qu'il s'agit d'un projet réaliste et cohérent. En effet, le financement des BCRD dans les budgets précédents était tel que, même avec des crédits en diminution apparente, nous pourrions peut-être, en définitive, avoir plus de moyens pour la politique spatiale.

La loi de programmation militaire ne prévoit plus de contribution du ministère de la défense au titre du budget civil de recherche et développement. Si l'absence de transfert se confirme et si aucune annulation de crédits ne vient réduire les dotations en cours d'exécution, les crédits consacrés à l'espace pourront être considérés comme maintenus.

Quels sont les principaux programmes, quelles sont les principales interrogations ?

La mise en œuvre opérationnelle du satellite d'observation Hélios IA depuis octobre 1995 a conféré à notre pays un avantage majeur que je qualifierai de véritable révolution stratégique. Mais la mise au point de la coopération européenne pour la prochaine génération Hélios II, qui doit prendre le relais dès 2001, reste un sujet de très grande inquiétude à la suite de récentes déclarations du ministère allemand de la défense.

Je souhaiterais obtenir toutes les assurances sur la participation de l'Allemagne aux projets satellitaires, car ce point est capital. Tout retrait, même partiel, ou tout retard nécessiterait soit le maintien opérationnel en orbite du satellite Hélios I dans l'attente de la nouvelle

génération, soit un accroissement de l'effort financier français, qui n'a été prévu ni dans la programmation ni dans ce budget.

La participation de l'Allemagne est d'autant plus importante que les deux projets Horus et Hélios II sont liés. Le prochain sommet franco-allemand de décembre devra mettre un point final aux incertitudes actuelles et lever toutes les ambiguïtés.

De même, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous puissiez nous confirmer l'état d'avancement du projet de satellite de télécommunications Syracuse III et nous préciser les solutions que vous privilégiez en termes de coopération. Il est vrai que les restructurations industrielles, passées ou à venir, aident à la définition des programmes de télécommunications par satellites.

Enfin, vous me permettrez de regretter que les programmes d'écoute électromagnétique fassent uniquement l'objet d'une veille technologique restreinte.

A condition que la coopération franco-allemande soit réaffirmée, nous pourrions nous montrer optimistes sur l'évolution des grands projets spatiaux, mais cela n'interdit aucunement une vigilance très grande quant à l'exécution budgétaire, car nous avons été habitués à une pratique pour le moins erratique.

Cela dit, la commission de la défense a donné un avis favorable aux crédits de l'espace militaire, et je n'ai pas cherché à l'en dissuader. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand, le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les forces terrestres sont au cœur de la réforme de notre système de défense. Hier, elles en constituaient l'essentiel ; demain, elles y auront toute leur place.

Comme par le passé, elles sauront fournir les efforts nécessaires d'adaptation et de modernisation, ce qui constitue l'une de leurs caractéristiques fondamentales.

Les forces terrestres ont un rôle à jouer dans l'armée de demain ; elles le joueront pleinement à la hauteur du rôle que la France se sera donné à elle-même sur la scène internationale.

Demain n'est pas un autre jour. Demain, c'est déjà aujourd'hui. Cohérentes avec la loi de programmation militaire, conformes aux vœux du Président de la République, les responsabilités des forces terrestres seront d'abord celles d'une capacité de projection de 50 000 hommes à l'horizon 2002 sur tous les théâtres d'opérations où la présence de la France devra être assurée.

Le projet de budget pour 1997 répond à cette situation. D'un montant de 49 milliards de francs, dont 29,6 milliards pour le fonctionnement et 19,4 milliards pour les équipements, il prépare l'avenir.

Le titre III permet d'amorcer la professionnalisation tout en contraignant le fonctionnement. L'essentiel de l'effort consenti portera sur deux axes majeurs : le recrutement d'engagés volontaires de l'armée de terre et la réduction du contingent d'appelés. Au prix d'une gestion rigoureuse de ces deux dispositifs, la disponibilité, l'efficacité et la souplesse de l'armée de terre seront maintenues, voire accrues.

Le titre V, quant à lui, respecte les grands équilibres, les priorités de la loi de programmation et la poursuite des grands programmes d'équipement des forces terrestres.

Toutefois, cette évolution ne sera véritablement possible qu'à la condition impérative que les dotations ne soient pas polluées en cours d'exécution du budget par des mesures d'annulation ou de gel de crédits. Le budget doit être intégralement tenu. Si tel n'était pas le cas, la réforme décidée par le Président de la République, chef des armées, porterait sur ses flancs des blessures invalidantes et lourdes de conséquences.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, une armée de terre d'action, de projection, devra s'articuler autour de quatre grands ensembles fonctionnels : une chaîne de commandement à vocation opérationnelle, de grandes unités interarmées, des formations d'appui spécialisées et une chaîne destinée à assurer la logistique opérationnelle.

Malgré la réduction du format, la capacité de projection de l'armée de terre, dans un engagement de type crise, sera maintenue pendant la période de transition.

Actuellement, deux divisions légères blindées sont quasiment professionnelles, de même qu'une partie de la division parachutiste et de la division aéromobile. Avec une disponibilité immédiate des hommes et du matériel et un nombre de professionnels qui ne cessera de croître, les forces projetables seront renforcées dans leur ossature.

Il n'y aura pas de vide opérationnel. Il ne peut pas y en avoir car nous savons tous – l'histoire de notre pays et son cortège de souffrances en témoignent – que la vacance militaire conduit au drame.

La capacité de l'armée de terre à s'engager dans un conflit à haute intensité dépendra étroitement du volume et de la qualité des hommes et des systèmes d'armes dont elle sera dotée tout au long de la période de transition. Si tout système de défense est bel et bien un système fonctionnel, tout système de défense efficace est d'abord un système d'hommes. Et si la réduction du format des forces terrestres contraint à une baisse quantitative des matériels, la professionnalisation, elle, suppose, à l'opposé, une amélioration d'ordre qualitatif. Les activités d'entraînement ne doivent pas être tributaires des éventuels surcoûts liés aux restructurations. Si tel était le cas, les capacités opérationnelles et le moral des unités professionnalisées en seraient lourdement affectés, ce qui serait inacceptable et pour nos militaires et pour notre pays. Quoi qu'il en soit, la réorganisation de nos forces terrestres aura des conséquences importantes sur le nombre de régiments et de formations qui les composent.

Monsieur le ministre, la réforme que vous conduisez est courageuse et indispensable. On ne fait pas des économies par avarice. On en fait là où on peut en faire et au nom de l'intérêt général.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. Philippe Briand, *rapporteur pour avis.* Dissoudre un régiment fait mal aux tripes de tous ceux qui aiment leur pays et leur armée. Transférer un établissement, un organisme, une formation, ne se fait pas sans amertume et sans problèmes de conscience. Mais pour une France moderne, il faut une armée moderne, n'en déplaise aux grincheux et aux mauvais esprits passésistes. Puisque cette réduction du format est impérative, les forces terrestres devront supporter l'essentiel de l'effort. La principale difficulté qu'il reviendra à l'armée de terre de surmonter,

pendant la phase de transition, résidera dans l'obligation de maintenir, pour ses corps d'officiers et de sous-officiers, le flux de recrutement indispensable à son bon fonctionnement présent et futur. Ce qui pourrait lui arriver de pire serait l'apparition de « classes creuses » dans ses effectifs, conduisant à un sous-encadrement dans certaines plages de la pyramide des âges, ce qui aboutirait à une dévalorisation des grades. Or, malgré les déflations en personnels prévues dans le projet de budget pour 1997, le taux d'encadrement de l'armée de terre progressera de 2 % et passera à 33 %. Dans une période difficile, c'est un effort remarquable qu'il convient de souligner.

Parallèlement, le flux annuel de militaires du rang engagés à recruter sur les six années à venir s'élèvera à 10 000, si l'on tient compte du nombre de postes créés – environ 6 000. Je regrette toutefois que les créations d'emplois d'engagés n'aient pas été accompagnées de l'ouverture de postes de caporaux ou de caporaux-chefs. Il faudrait revoir cette question dès le prochain exercice budgétaire.

Quant à la proportion des personnels civils, au terme de la programmation, elle passera à près de 20 % des effectifs de l'armée de terre. Leur mission ne peut appartenir à la composante des forces projetables. Ces personnels civils occuperont des postes précédemment octroyés aux militaires de carrière ou aux appelés du contingent. Ainsi, la continuité des missions sera maintenue et la cohérence des forces terrestres sera intégralement conservée.

Les crédits de fonctionnement des forces terrestres s'élèvent à 29 milliards de francs, soit un montant équivalent à la dotation de 1996. Les crédits affectés à l'instruction et à l'entraînement des unités de l'armée de terre s'élèveront, en 1997, à 1,06 milliard de francs, soit une diminution de 6,13 % par rapport à l'exercice 1996. Cependant, il y a tout lieu d'insister sur l'absolue nécessité au pire de maintenir, au mieux d'accroître les exercices et activités d'entraînement en surveillant de près les crédits qui leur seront affectés. Il en va de la crédibilité de nos capacités opérationnelles et de la réussite de la réforme de notre outil de défense.

Avec plus de 19 milliards de francs, les crédits d'équipement des forces terrestres connaissent une diminution d'un peu moins de 2 % par rapport à 1996. Certes, j'ai parfaitement conscience que les dépenses d'équipement demandent une certaine souplesse dans la gestion des crédits. Mais il faut faire attention. Ainsi, il convient de noter que le dernier arrêté d'annulation publié par le *Journal officiel* a amputé de 2,75 milliards de francs les crédits de 1996, soit près de 3,1 % de la dotation globale d'équipement initiale, soit aussi l'équivalent de 15 % des mesures nouvelles proposées dans le projet de titre V du ministère pour 1997. Mes chers collègues, à l'heure où la représentation nationale doit jouer pleinement son rôle, il y a sans doute lieu d'éviter ce genre de pratique qui n'est ni plus ni moins qu'une déformation de la volonté générale dont nous sommes tous les représentants légitimes.

Enfin, l'armée de terre devrait disposer de 19,38 milliards de francs d'autorisations de programme, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 1996, et de 19,44 milliards de francs de crédits de paiement. Les autorisations de programme affectées aux études amont et au développement des équipements des forces terrestres s'élèveront à 2,13 milliards de francs, en diminution sensible de 1,04 milliard de francs par rapport à celles prévues au budget de 1996. Cette réduction vertigineuse

du tiers des autorisations de programme peut nous inquiéter car elle pourrait remettre en cause, à moyen terme, les capacités ultérieures de nos forces terrestres.

L'investissement est la clé de voûte de la modernité de nos armées. Sans un investissement solide et continu, c'est notre appareil de défense, en général, et les forces terrestres en particulier, qui pourraient être gênés dans l'accomplissement de leurs missions. En crédits de paiement, l'armée de terre devra consacrer 411 millions de francs à ses études amont contre 359 millions de francs en 1996, soit une progression de 14 %. En outre, 3 milliards de francs seront affectés à ses développements, contre 2,6 milliards de francs en 1996, soit une progression de 19 %. Cette augmentation sensible ne saurait cependant contrebalancer la raréfaction des autorisations de programme auxquelles je viens de faire allusion.

Vous le voyez, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget courageux s'avère globalement conforme à la première annuité de la loi de programmation militaire. Sans concessions ni démagogie, il devrait permettre un déroulement normal et sain des programmes de nos forces terrestres qui sauront, j'en suis sûr, faire preuve de la modernité nécessaire.

Ce budget s'inscrit résolument dans la voie tracée par le Président de la République. Il ouvre l'avenir tout en tenant compte des difficultés du présent. C'est un budget politiquement responsable, militairement fiable et humainement défendable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Nous voilà donc, monsieur le ministre, à la veille de la première application de la loi de programmation militaire que vous nous avez présentée il y a quelques mois. Même si je ne suis pas de ceux qui l'ont votée, je reconnais que le Gouvernement a mis les bouchées doubles pour appliquer les directives du Président de la République qui fondent les principes de la nouvelle défense de notre pays.

En peu de temps, en effet, même si l'ordre normal, institutionnel dirai-je, n'a pas toujours été respecté, la logique de la professionnalisation de nos armées a été mise en chantier : avant-hier une loi de programmation, hier une loi sur les modalités de départ des professionnels qui ne pourront s'inscrire dans le nouveau format des armées, demain les modalités de la réforme du futur service national et aujourd'hui l'an 1 de l'application budgétaire de la loi de programmation. Bref, un feu nourri de textes tous plus importants et plus graves les uns que les autres.

Beaucoup, monsieur le ministre, – vous vous en doutez – vous attendaient à cette étape, inquiets, curieux ou friands qu'ils fussent des difficultés que vous auriez éprouvées à convaincre les tenants de l'équilibre budgétaire, ou plutôt de la rigueur – par les temps qui courent cela revient au même –, de respecter les rendez-vous budgétaires de la loi de programmation militaire. Je dois vous dire que je n'étais pas de ceux-là, et ce pour deux raisons. D'abord, parce que je crois en la parole du Président de la République, qui s'était engagé solennellement et personnellement sur les échéances

annuelles de cette loi. Ce n'est pas pour diminuer vos mérites, monsieur le ministre, puisque vous avez vous-même salué l'engagement fort de Jacques Chirac sur ces aspects budgétaires. Mais surtout, monsieur le ministre, je n'étais pas de ceux-là parce que je ne crois pas qu'une loi de programmation militaire puisse constituer un dogme imprescriptible, et j'allais ajouter : heureusement ! En effet, sauf à trouver des solutions originales dont j'aurai l'occasion de reparler, en pure logique financière, il a toujours été, il est et il sera de plus en plus difficile, par définition, de respecter les termes mêmes d'une loi de programmation militaire. Le budget de l'armée de l'air pour 1997 nous en fournit, hélas, le témoignage probant.

Que dit en effet la loi de programmation militaire en application même du "Livre blanc" qui fonde désormais notre doctrine de défense ? Si l'on analyse les quatre volets du modèle d'armée 2015, la prééminence du fait aérien apparaît clairement et se décline aisément, qu'il s'agisse de la dissuasion avec la future composante aéroportée fondée sur le missile ASMP amélioré, qu'il s'agisse de la prévention avec le rôle de l'armée de l'air pour le recueil des renseignements, qu'il s'agisse de la protection de notre territoire puisque l'armée de l'air a un rôle prépondérant dans la maîtrise de notre espace aérien, ou qu'il s'agisse, enfin, de la projection de puissance, point cardinal de la nouvelle doctrine de défense qui suppose à la fois que notre aviation de combat puisse intervenir sans délai et à très grande distance pour préparer l'engagement de nos forces au sol, lesquelles auront dû préalablement être transportées précisément par voie aérienne.

Or, monsieur le ministre, ces prémices ne sont plus aussi beaux quand on fait les constatations suivantes. L'armée de l'air sera, en 2015, moins bien équipée qu'aujourd'hui, passant de 390 avions à 300 avions dits « de type Rafale », donc 140 Rafale à peine en réalité. Au terme de la première loi de programmation militaire la part des crédits destinés à la programmation baissera sensiblement pour s'établir à 41 % contre 46 % des parts d'équipements tandis que la part des crédits d'étude passera de 23,5 % à 19,5 % du titre V et tandis même que, dans ce projet de loi de finances pour 1997, quel que soit le mode de calcul retenu, la part de l'armée de l'air baissera au sein même du budget de la défense cette année encore, poursuivant un mouvement rigoureusement contraire aux discours officiels, et ce depuis plusieurs années.

Nous le voyons donc bien, dans ses principes mêmes, il n'est déjà pas facile, sinon possible, de respecter, dès le budget 1997, l'application annuelle de la loi de programmation militaire. Que dire alors de ses moyens ? Là encore, monsieur le ministre, il y a deux lectures : l'une optimiste, l'autre réaliste ; l'une satisfaite, l'autre exigeante.

Au titre de l'optimisme et du satisfecit, on peut dire sans excès que l'un des axes budgétaires majeurs de la loi de programmation militaire, c'est-à-dire la mise en œuvre de la professionnalisation, est bien engagé dans l'armée de l'air. Quel que soit l'avis que l'on puisse avoir sur cette réforme, il faut rendre hommage à l'armée de l'air, et à ses chefs, pour avoir su mettre l'ensemble de ses structures en phase avec le profond mouvement qui s'annonce, et qu'elle a souvent précédé. Il faut bien savoir que l'armée de l'air aura fermé, en moins de douze ans, près de seize bases aériennes, et que, pour se conformer à la réduction de son format, elle procédera encore, d'ici à 1998, à la cessation d'activité de sept autres de ses implantations et à la restructuration de deux autres

ensembles. Sans doute d'ailleurs devra-t-on prévoir, dans les dix prochaines années, d'autres fermetures visant à concentrer les unités sur les bases plates-formes afin de diminuer les soutiens.

Dans le même esprit, l'armée de l'air va entreprendre, dès 1997, la professionnalisation expérimentale de trois de ses bases : Colmar, Ambérieu et Cognac. Cette formule permettra de valider ou de corriger les choix qui ont été faits en matière d'organisation des bases aériennes et de recrutement des nouveaux engagés et des civils.

S'agissant du titre V et du titre VI, c'est-à-dire de l'équipement, vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que nominalelement le projet de budget de l'armée de l'air pour 1997 est globalement conforme à la loi de programmation militaire. Cette année, les crédits s'élèveront à 21,624 milliards de francs, contre 22,458 milliards de francs de crédits disponibles l'an dernier, soit une diminution de 3,71 %, et si l'on retire les 500 millions de francs de crédits de paiement transférés du titre III au titre V, c'est en réalité une baisse, à structure constante, de 6 % d'une année sur l'autre.

Plus précisément, ce sont les crédits consacrés aux études, recherches et prototypes qui diminuent le plus en raison de la fin du développement du Rafale et du non-commencement des études sur l'ATF. En contrepartie, il faut souligner que les crédits de la fabrication, qui diminuaient l'an dernier de plus de 6 %, augmenteront cette année de près de 4,3 %, ce qui peut être considéré comme satisfaisant pour peu qu'aucun exercice de régulation budgétaire ne vienne compromettre l'équilibre ainsi obtenu.

Oui, cela est vrai, monsieur le ministre, et, sous réserve de cette dernière condition, les crédits devraient permettre la réalisation quasi globale du contenu physique de la loi de programmation militaire. Ainsi l'armée de l'air prendra-t-elle livraison, en 1997, de son premier Mirage 2000-5 et de la commande des vingt-cinq premiers Mica qui lui seront associés, tout en recevant les soixante-quinze derniers Magic 2 prévus. Pour la défense sol-air, soixante-dix missiles SATCP Mistral seront commandés, tandis que quinze véhicules de type Aspic seront livrés. Au cours de cette même année, sera effectuée la livraison de deux C 130 destinés au commandement des opérations spéciales et le programme SCCOA entrera dans sa phase active. Pour la projection de puissance, l'armée de l'air prendra livraison de six Mirage 2000-D et commandera sept pods de désignation laser. Pour ce qui est des munitions, quarante missiles AS 30 laser et 100 missiles antipistes Apache seront commandés en 1997. De plus, les études sur le futur armement air-sol modulaire commenceront à être financées. Enfin, l'armée de l'air prendra livraison de trois avions ravitailleurs KC-135, de treize Transall rénovés ainsi que du premier hélicoptère Cougar Resco pour la récupération de pilotes de combat dans des situations difficiles. Nous avons vu à quel point cela était nécessaire.

Au début de la professionnalisation et à la poursuite des équipements s'ajoute, bien sûr, monsieur le ministre, l'affirmation des grands choix. Le Rafale, d'abord, dont il apparaît bien, malgré les campagnes pitoyables de quelques esprits chagrins, qu'il constitue non seulement l'avion d'armes idéal de nos ambitions de puissance européenne, mais aussi paradoxalement une véritable opportunité budgétaire dont Bercy devrait se féliciter. En effet, aucune armée au monde, de taille comparable s'entend, ne pourrait se permettre de réduire aussi drastiquement son format – de 400 avions en 1995 à

300 avions en 2015 – sans avoir la garantie de disposer d'un avion polyvalent capable d'assurer, pour le même coût en réalité, les missions de quatre avions différents en service dans notre armée. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

L'Apache ensuite, sous ses deux versions, antipistes et Scalp d'emploi général. A cet égard, il convient de souligner la souplesse que nous confère ce programme dans la mesure où il nous permet de disposer, grâce à cette arme de précision tirée à grande distance, d'un argument supplémentaire et dirimant pour la résolution de crises de moins en moins conventionnelles. Il faut d'ailleurs saluer, à cet égard, le grand succès que constitue, pour la technologie française, le choix industriel et militaire européen enfin opéré par les Britanniques en faveur de cette arme pour équiper son programme CASOM.

Enfin, l'ATF qui, même s'il ne figure pas – et pour cause ! – dans le projet de budget pour 1997, sera choisi par l'armée française dans la mesure où le chef d'Etat-major de l'armée de l'air a signé le cahier de spécification commune qui permet désormais aux industriels de faire des propositions concrètes fondées sur des bases stables.

Voilà, monsieur le ministre, les éléments positifs – ils sont nombreux et de poids – du projet de budget que vous nous présentez. Mais voilà aussi ce que se bornerait à dire un rapporteur du budget de l'armée de l'air qui se contenterait de lire votre projet de budget pour 1997 sans références temporelles. Or celles-ci sont essentielles si l'on veut répondre à la seule question importante que pose tout projet de budget : quelles sont les chances, les probabilités de sa réalisation et, partant, de la réalisation de la loi de programmation militaire ? Après un examen réaliste, lucide et certes exigeant, je ressens, monsieur le ministre, trois inquiétudes majeures.

La première inquiétude – je l'avais dit lors de l'examen de la loi de programmation – procède des risques qui résultent du déséquilibre budgétaire entre l'équipement et le fonctionnement au profit de ce dernier et de la part qui est faite, au sein de celui-ci, au maintien en condition opérationnelle des pilotes. Sans vouloir paraître alarmiste, je dirai simplement que les crédits consacrés au carburant opérationnel, parce qu'ils ont été reconduits en francs courants sans tenir compte ni du cours du dollar ni de celui du baril de pétrole, ne permettront pas cette année, et de très loin – je ne cite pas de chiffres à dessein, monsieur le ministre – d'obtenir pour les pilotes de chasse le nombre minimal d'heures d'entraînement, soit 180 heures, qui, cela dit entre parenthèses, est déjà très inférieur à celui réalisé dans les grands pays occidentaux voisins. Je le dis tout net : il ne sert à rien d'avoir des avions si on ne peut pas les utiliser ou s'il devient dangereux de le faire faute d'entraînement. Cette situation du carbu-réacteur devra impérativement être revue en 1997, monsieur le ministre, afin que les contraintes très préjudiciables que l'armée de l'air a dû s'imposer en 1996 ne se reproduisent pas.

La deuxième inquiétude procède de l'exécration de l'exécution du budget de 1996, au moins pour ce qui est de l'armée de l'air. Sans entrer dans des détails fastidieux et surtout pénibles, à titre d'exemple, en l'état actuel ce sont moins de la moitié des crédits de paiement et des autorisations de programme qui ont été débloqués sur le programme Rafale, et ce à la date du 31 août, ce qui, industriellement, correspondra vraisemblablement à la fin de l'année. D'où mes deux questions, monsieur le ministre. A quoi sert le Parlement et l'acte majeur, fondateur de la démocratie, qui est le vote, que vous

solicitez aujourd'hui ici même, par la représentation nationale d'un budget si celui-ci doit être en réalité régulé, diminué, annulé par les administrations, sans aucune conformité avec l'autorisation parlementaire ? Doit-on s'attendre, d'ici à la fin de l'année 1996, à des mesures de régularisation budgétaire, c'est-à-dire à des annulations ou des gels, qui reporteront en réalité la charge sur la première année de la loi de programmation, c'est-à-dire sur le budget dont nous discutons aujourd'hui et qui, de ce fait, *ipso facto*, serait d'ores et déjà dépassé avant même d'avoir été voté ?

Ma troisième inquiétude, monsieur le ministre, c'est l'avenir, car cette loi de programmation militaire n'est qu'une étape intermédiaire pour l'armée de l'air. Pour elle, ce qui va compter, c'est la loi qui permettra la fabrication et la livraison de ses avions de combat ainsi que la conception et le développement de l'avion de transport futur. Et là se rencontre – permettez-moi l'expression – la problématique, ou plutôt, le complexe, de Sisyphe. Je veux parler de cette bosse budgétaire résultant de la différence entre les besoins budgétaires du titre V, qui seront de 24 milliards de francs, et ceux qui sont aujourd'hui disponibles et qui le seront vraisemblablement demain, c'est-à-dire 21 milliards de francs. Ce différentiel est préoccupant, pour ne pas dire plus, car si vous obtenez, comme je le souhaite, une partie de la réduction des coûts que vous cherchez à obtenir avec une obstination que je salue, de la part des industriels, il faudra très rapidement faire des choix dont l'armée de l'air ne devra pas souffrir, car elle ne peut pas réduire encore sa toile.

Ces trois inquiétudes majeures me rendront très attentif à vos réponses, monsieur le ministre. Leur énoncé suffirait peut-être à un rapporteur réaliste et exigeant. Mais je crois qu'il existe malgré tout des raisons d'espérer. Au fond, la crise que nous connaissons aujourd'hui est bien celle de la confiance, confiance en la possibilité pour la nation de financer ses ambitions, confiance en la faculté de l'Etat de tenir ses engagements, confiance enfin entre le Parlement et le Gouvernement pour construire ensemble l'armée de la nation.

Sur cette voie, des progrès semblent en passe d'être accomplis, grâce à une certaine dose d'imagination.

Face aux difficultés budgétaires rencontrées pour boucler l'ensemble de la programmation, deux nouvelles pistes ont, semble-t-il, été choisies. Il faut les suivre à tout prix.

La première est la commande pluriannuelle : elle consiste à réduire les coûts en garantissant aux entreprises la totalité des commandes prévues par la loi de programmation. C'est ce que demandent tout à la fois les utilisateurs, les constructeurs et les financeurs – c'est-à-dire vous-même et le Parlement. J'espère, monsieur le ministre, et nous vous aiderons si vous le souhaitez –, que cette démarche aboutira, notamment pour la commande des quarante-huit Rafale Air et Marine et pour les engagements à l'égard du pool ATF.

La seconde piste est le financement extrabudgétaire. Je vous l'avais proposée dès la discussion du budget pour 1996 et je vous l'avais rappelée lors de la discussion de la loi de programmation militaire. Elle est judicieuse pour un demi-escadron de Rafale en service dans l'armée de l'air en 2001, soit quatre ans avant la prévision programmatique, ce qui constituerait une formidable chance pour l'export. C'est aussi la voie sur laquelle s'oriente le pool de constructeurs de l'ATF. Je partage à cet égard leur souci de voir l'Etat, à travers une structure juridique idoine – peut-être l'établissement public – ou,

en tout cas, un engagement législatif fort apporter rapidement sa garantie, c'est-à-dire sa parole, pour que soit engagé le financement extrabudgétaire de cet outil indispensable à la projection de puissance. Je suis persuadé que, dans un cas comme dans l'autre, le partage de la charge financière sera effectué dans le seul intérêt de la nation, de sa défense et de ses emplois.

La réforme des structures industrielles donne aussi des raisons d'espérer. Le Gouvernement a agi dans l'intérêt de la nation et de sa défense en affichant sa préférence pour la constitution d'un pôle électronique militaire majeur – le second au monde – ayant pour base Matra Défense et Thomson. Le Gouvernement et le Président de la République agissent dans l'intérêt de la nation lorsqu'ils se prononcent pour un grand pôle aéronautique, d'abord français, mais demain européen, c'est-à-dire mondial. Mais veillons, monsieur le ministre, à ce que la logique du dynamisme, de la recherche et de l'investissement, qui présuppose l'unité du statut juridique – privé bien sûr – du nouvel ensemble, soit véritablement assuré.

Sous ces réserves, mes chers collègues, et avec ces espoirs, le rapporteur du budget de l'armée de l'air vous demande d'adopter les crédits de l'armée de l'air. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. La présentation des crédits affectés à la marine dans le projet de budget pour 1997 se place bien évidemment dans la perspective de la loi de programmation militaire. L'armée de mer ne peut en effet ignorer le cadre ou les limites de ses actions. Le cadre est géographique, stratégique et technologique. Les limites sont financières et politiques.

Ce cadre et ces limites ne peuvent s'abstraire des priorités de notre défense qui sont la dissuasion et la projection de puissance. Je préfère cette expression à celle de « projection de force ».

Alors que les missions traditionnelles sont maintenues, la redéfinition de la marine à l'horizon 2002 entraîne des changements sans précédent : un redimensionnement, d'ailleurs préoccupant, de la force océanique stratégique, une diminution de 20 % du format de la flotte, à la limite de la cohérence puisque nous passons de 100 à 80 bâtiments de combat, une réduction de 20 % des effectifs, qui entraîne la professionnalisation des personnels et s'appuie sur elle.

C'est à une triple exigence que doit se soumettre la marine : tenir compte de la réduction de son budget sur lequel sera imputé le coût de la restructuration de la direction des constructions navales ; organiser la réduction de ses moyens pour les constructions et l'entretien ; administrer la déflation des personnels.

Sur ce dernier point, la diminution sans précédent des effectifs militaires résulte principalement de la suppression de près de 16 000 postes d'appelés. La programmation prévoit leur décroissance régulière, à raison de 3 000 par an, et une augmentation progressive et concomitante des effectifs civils, à raison d'un millier par an.

La marine aura donc deux défis à relever : d'une part, pour les emplois relativement peu qualifiés, remplacer par des professionnels de statut militaire les 3 000 à

4 000 jeunes du contingent embarqué ; d'autre part, et c'est la conséquence, intégrer des personnels civils provenant de la structuration de la DCN. Je rappelle à ce sujet que, initialement, les prévisions de l'état-major de la marine n'avaient pas pris en compte ce reclassement, qui n'est devenu une obligation que par la suite.

La déflation d'effectifs prévue pour 1997 correspond à l'échéancier de la programmation ; elle va aboutir à la disparition de 3 057 emplois militaires et à la création de 761 emplois civils.

La difficulté principale va résider, c'est facile à comprendre, dans la recherche d'un équilibre entre les recrutements et les départs de personnels. Le ralentissement des départs volontaires, constaté depuis quatre ans, en raison de la conjoncture économique rend plus que jamais nécessaires les mesures d'incitation. La marine a identifié 2 400 postes qu'elle pourrait proposer à des civils reclassés des établissements de la DCN, et 1 000 ont été ouverts au titre du budget 1997. Or elle n'avait reçu il y a exactement une semaine que 250 fiches de vœux provenant d'ouvriers ou d'employés des arsenaux. Votre rapporteur pour avis s'inquiète donc de la difficulté d'ajuster les qualifications et de celle, plus grande encore, d'inciter à la mobilité géographique certains bassins d'emploi, comme ceux de Brest ou, surtout, de Cherbourg, offrant peu de possibilités de reconversion.

Il s'interroge sur la confusion de deux opérations, qui visent, l'une, au remplacement de personnels militaires par des personnels civils dans des fonctions clairement identifiées, l'autre, au reclassement des personnels de la DCN. Il en résulte incontestablement un chassé-croisé qui, je le répète, pose de délicats problèmes d'ajustement.

La traduction de la programmation dans le budget pour 1997 est très correctement présentée. Le budget de la marine augmentera de 1,02 %, mais avec des différences sensibles selon les titres. Les dotations de fonctionnement régresseront de 4,8 %, et les dépenses en capital progresseront de 4 %.

En fait, l'évolution des masses budgétaires est faussée du fait que les articles relatifs à l'entretien programmé des matériels sont affectés par un transfert de plus de 500 millions de francs du titre III vers le titre V. Certes, le montant des dotations va rester stable, mais ce transfert doit être analysé comme une manipulation budgétaire qui permet d'abonder le titre III, auquel sera imputé le paiement de dépenses nouvelles, comme les frais d'affranchissement ou certaines charges patronales. La conséquence en est une nouvelle réduction des disponibilités du titre V, alors que ce titre V c'est l'avenir de la marine.

L'évolution des dépenses en capital est très contrastée. Certains agrégats diminuent fortement, comme les fabrications classiques, - moins 6,5 % - ou les munitions - moins 5,8 %. D'autres, comme l'entretien programmé, augmentent très fortement - de 18 % -, essentiellement en raison de transferts de crédits. J'en ai déjà parlé.

L'inquiétude que je me dois d'exprimer s'applique à l'exécution du budget de 1996 dont l'examen, je le sais bien, n'est pas en débat aujourd'hui, mais qui, sauf assurance formelle du Gouvernement, perturbera l'exécution du budget de 1997. Qu'on en juge : les ponctions opérées en 1996 pour la récapitalisation de GIAT-Industries, la marine étant « taxée » de 869 millions de francs ; le financement, en septembre, pour les opérations extérieures - 685 millions de francs - ; puis, en fin d'année, en faveur du budget civil de recherche et

de développement, très probablement entre 400 et 500 millions de francs, affecteront un titre V qui « aurait » mais je souhaite vivement être démenti, à supporter en fin d'exercice 1996 une obligation de report d'au moins 1,5 milliard de francs. Si de tels reports de crédits étaient imposés, la réduction du titre V pourrait dépasser 10 % des dotations initiales.

Pour être complet, il convient d'ajouter à ce total la première tranche du financement de la restructuration de la DCN supportée par le seul budget de la marine, qui contribue, je le rappelle, à l'augmentation en capital du GIAT et qui s'élèvera à 327 millions de francs sur un total prévu de 4,1 milliards de francs. Cette enveloppe servira à financer des primes de mobilité et de départ, des contrats de formation et des différentiels de soldes pour les personnels reclassés à des échelons inférieurs.

Le rapport que vous nous avez soumis, monsieur le ministre, présente les principaux programmes de la marine dont aucun n'est remis en question. Mais je me dois de formuler trois inquiétudes majeures quant à leur exécution. D'abord, la poursuite du programme de construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération s'effectue dans un cadre réduit en volume de crédits. Il faut se féliciter de la décision du Président de la République de confirmer la construction du quatrième exemplaire, ainsi que les dates de commande pour ce dernier submersible et celles de mise en service du *Téméraire* et du *Vigilant*, c'est-à-dire les numéros 2 et 3. Il est essentiel que, s'agissant du pivot central de notre défense, vous nous confirmiez que ces dates seront respectées en tout état de cause.

De même, la programmation a prévu un groupe aéronaval sans nouveau retard, mais incomplet en raison de l'arrivée tardive des Rafale Marine.

La fin du programme de modernisation des Super-Étendard et l'acquisition d'avions de guet embarqués Hawkeye compenseront les lacunes en matière de défense aérienne, il faut le dire, mais limiteront l'emploi du groupe aéronaval.

Enfin, le développement du programme Horizon se poursuit dans un climat redevenu bon, en dépit des difficultés toujours inhérentes à la mise en place d'un programme multinational. Les prévisions de coût, désormais affinées, ont incité à réduire la cible initiale. C'est là que votre rapporteur doit exprimer son inquiétude, en ajoutant même qu'il y aurait une singulière incohérence à limiter à deux exemplaires la cible des frégates « Horizon » - c'est ce qui est prévu dans la loi de programmation -, les deux autres devant être commandés par la suite. Si tel était le cas, l'imputation des dépenses de recherche et développement sur un programme à ce point réduit alors que nos partenaires annoncent des commandes beaucoup plus importantes, de l'ordre de douze pour nos amis britanniques, entraînerait une disproportion qui serait évidemment difficilement supportable.

En conclusion, votre rapporteur se doit de rappeler les inquiétudes et les réserves qu'il a énoncées tout au long de son rapport.

Nous devons avoir la marine, et même l'armée de nos besoins, et non pas subordonner, en quelque sorte, le dimensionnement de notre armée et le volume des crédits qui lui sont affectés à des exigences uniquement industrielles. En d'autres termes, nous devons construire une défense et une industrie de défense en fonction de nos objectifs de défense et non déterminer les objectifs en fonction de nos industries de défense.

Aucune entorse n'est faite dans le document que vous nous soumettez, monsieur le ministre, à l'engagement du Président de la République de garantir le volume de commandes et de dépenses de la programmation.

Mais, dans un contexte budgétaire difficile, votre rapporteur ne perçoit pas comment les prélèvements et les reports opérés en 1996 pourraient ne pas avoir de prolongement sur l'exercice suivant.

Le prix payé par la marine à l'effort commun est indiscutablement le plus élevé...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... alors que son implication dans la FOST, élément quasi unique de la dissuasion et la projection de puissance par la voie maritime sont importantes.

La réforme de la DCN, engagée dans des conditions contestées, est imputée au seul budget de la marine qui participe cependant au sauvetage de GIAT-Industries.

Enfin, les choix essentiels ne sont pas clairement affichés...

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur, vous avez doublé votre temps de parole.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... alors que la demande expresse en est répétée comme une litanie par votre rapporteur de budget en budget.

Faute de cette clarté, il se doit de faire sienne la conclusion, qu'il estime pertinente, du sénateur, pardon : de l'amiral de Gaulle, considérant le SNLE comme « le bâtiment capital de notre temps » et « l'arme efficace de celui qui n'a pas, ou qui n'a plus, la maîtrise de la mer ».

Considérant ces remarques, la commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des crédits en faveur de la marine, son rapporteur pour avis préférant s'en remettre à la sagesse de ses collègues. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Le projet de budget du ministère de la défense pour 1997 marque une étape importante dans la mise en œuvre de la réforme de notre appareil de défense. Il constitue la première annuité de la loi de programmation militaire que nous avons votée au mois de juin dernier.

En diminution de 20 milliards de francs par rapport à l'échéancier de la précédente loi de programmation militaire, il est réaliste. Il traduit ainsi l'importance de la contribution du ministère de la défense à la politique de réduction des dépenses publiques engagée par le Premier ministre.

Pensions comprises, le projet de budget s'élève à 243,338 milliards de francs. Hors pensions, il s'établit à 190,992 milliards de francs, soit 185 milliards de francs 1995, respectant ainsi scrupuleusement la loi de programmation.

Votre rapporteur pour avis émet fermement le vœu que cette parfaite concordance ne soit pas altérée en cours d'exécution. Ce fut, hélas, trop souvent le cas au cours des années précédentes. L'effort consacré par notre pays pour assurer sa sécurité ne peut ni ne doit être considéré

comme une variable d'ajustement. L'exercice qui s'ouvrira le 1^{er} janvier prochain doit échapper aux amputations résultant des annulations de crédits, dont le ministère du budget a pris la trop mauvaise habitude remettant ainsi en cause la volonté du Parlement. Il y a toujours un risque avec Bercy !

Il serait pour le moins malencontreux qu'intervienne en cours d'année budgétaire une réduction des crédits consacrés à la défense. Une telle amputation, en effet, ne pourrait être considérée que comme un désaveu des engagements du Président de la République. Ce serait risquer de jeter un discrédit sur nos institutions et la parole de la France, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Hexagone, et ce serait inacceptable.

Les nombreuses critiques formulées par la commission de la défense ont, semble-t-il, porté leurs fruits. La présentation qui nous a été faite du projet de budget ne se réfère plus aux crédits disponibles. L'amalgame entre crédits inscrits en loi de finances initiale, crédits de reports et fonds de concours semble désormais banni. Votre rapporteur pour avis s'en réjouit et porte cette réforme à l'actif du ministère. Elle devrait permettre une meilleure lisibilité de l'effort que le pays consacre à sa défense, de même que sera facilité le travail de contrôle du Parlement sur l'exécution du budget.

1997 sera une année charnière pour la défense et pour ses personnels. Début de la période de transition vers l'édification d'un appareil de défense adapté aux exigences du siècle prochain, elle sera rythmée par de nombreuses réformes qui toucheront l'ensemble des domaines de la défense. De multiples chantiers seront ouverts : professionnalisation des forces, rénovation du service national, restructuration des armées et de l'outil industriel de défense.

La tâche est d'importance et le défi est ambitieux. Toutefois, il convient de garder toujours à l'esprit que, derrière l'implacable réalité des objectifs de rigueur budgétaire, des centaines de milliers d'hommes et de femmes servent la noble cause de la défense et de la sécurité de notre pays. Sans eux, la France n'aurait ni la place ni le rôle qui sont les siens aujourd'hui. C'est avec eux qu'il importe de construire la défense de demain.

Monsieur le ministre, la commission de la défense nationale a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des personnels. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien des forces.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans une récente contribution aux réflexions sur l'avenir du service national, le professeur Alain Larcq, président de l'Académie nationale de médecine, regrettait que « les armes aient toujours eu la priorité sur les services de soutien, en temps de paix comme en temps de guerre ». Ainsi, l'examen du projet de loi de finances pour 1997 est pour moi l'occasion de rappeler que, sans organisation logistique, les armées ne peuvent accomplir convenablement leurs missions.

Les composantes de soutien doivent évoluer à l'image de nos forces, dans la perspective de la profonde mutation déjà engagée de notre appareil de défense.

Ainsi, la professionnalisation et le changement de format des armées impliquent que les effectifs comprennent moins de cadres militaires et davantage

d'engagés ou de civils. Pour les services logistiques, il en résulte de nouvelles conditions de recrutement et de gestion des ressources. Certaines missions de soutien devront être déléguées ou confiées à du personnel civil.

Pour l'organisation administrative de divers services de soutien, la standardisation croissante des matériels et l'harmonisation des procédures de gestion devraient conduire à une interarmisation plus poussée des commissariats et des services de matériel. Celle-ci s'impose notamment au regard de l'évolution du format des forces et de l'implantation de ces dernières sur le territoire.

L'interarmisation est une nécessité. Elle suppose une évolution des esprits et des comportements. Or je n'ai pas l'impression que, malgré les déclarations d'intention des uns et des autres, les choses avancent vraiment. Il me semble, monsieur le ministre, qu'une impulsion de votre part permettrait d'accélérer le mouvement. La dissolution des régiments ou des unités doit être l'occasion d'une meilleure coordination des commissariats des différentes armées.

J'en viens à l'analyse des moyens et des actions ainsi que des orientations prises par les services au cours de l'année écoulée et pour 1997.

Pour accompagner la réforme du service national, le service de santé devra impérativement maintenir un effectif constant de médecins. Je me réjouis, dans ces conditions, de l'élargissement des modes de recrutement des étudiants et des médecins. Ainsi devrait s'éloigner le spectre, évoqué les années précédentes, d'une diminution et d'un vieillissement des ressources humaines à l'horizon des années 2000.

Le service de santé dépend très largement des personnels du contingent, qui représentent 27 % des effectifs. En raison de la disparition du vivier que constituait le service national, il convient de s'interroger sur l'évolution de certaines spécialités, et plus particulièrement celle de chirurgien-dentiste. Vous avez, monsieur le ministre, répondu en partie à nos interrogations. Vous annoncez en effet la création d'un corps de 58 chirurgiens-dentistes, qui intégrera une partie des officiers de réserve en situation d'activité et s'appuiera sur un recrutement élargi en direction des étudiants.

La professionnalisation impliquera une réduction du nombre des hôpitaux, une moindre fréquentation de la clientèle et une diminution globale des effectifs de santé à l'horizon 2002. Je pense que le service de santé ne disposera pas localement de moyens suffisants pour accueillir les jeunes gens dans le cadre du futur rendez-vous citoyen. Il conviendra vraisemblablement de passer des contrats avec des médecins civils libéraux, à l'image de ce qui se pratique pour la médecine scolaire. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire part de vos réflexions à ce sujet ?

Les missions extérieures ont nécessité, en 1996, l'envoi de 400 personnels médicaux sur tous les théâtres d'opération où nos forces sont présentes. Ces engagements simultanés et durables à l'étranger ont pour conséquence de réduire l'activité hospitalière sur notre territoire et pèsent lourdement sur la disponibilité des personnels, notamment paramédicaux.

Le service de santé dispose, pour 1997, d'un budget de 2,3 milliards de francs, marqué par la stabilité des dépenses de fonctionnement et de rémunération et par une augmentation de plus de 7 % des crédits d'équipement.

A l'image du service de santé, le service des essences, dont les crédits demeurent stables, adaptera le volume de ses effectifs et la nature de son recrutement aux objectifs de la professionnalisation. Les postes d'appelés, de même que les emplois d'ouvriers, seront remplacés en partie par des postes de militaires du rang sous contrat. Tout cela aura évidemment un coût qu'il est difficile aujourd'hui de chiffrer.

La diminution des effectifs conduira à la sous-traitance d'activités par des entreprises privées : entretien de véhicules, nettoyage de locaux, formation continue, etc. Je me demande néanmoins si l'organisation administrative du service des essences, ainsi que des autres composantes de soutien concernées, permettra de gérer les procédures de contrôle et de suivi des entreprises sous-traitantes.

S'agissant des opérations extérieures, le service des essences a poursuivi ses missions de soutien au Tchad, en République Centrafricaine, en Croatie et en Bosnie. Celles-ci ont occasionné en 1996 un surcoût financier estimé à 30 millions de francs, soit plus de 5 % du budget.

Le SIRPA, service d'information et de relations publiques des armées, disposera d'un budget de 65 millions de francs, en très légère diminution. La construction d'un centre de consultation multimédia, estimé à plus de 7 millions de francs, devrait démarrer au cours de l'année 1997.

Le service de l'action sociale est doté de 745 millions de francs. Il ne me paraît pas souhaitable de réduire les moyens de ce service dans un proche avenir. En effet, les personnels mutés et leurs familles, ainsi que les militaires du rang, qui feront l'objet d'une professionnalisation progressive, nécessiteront sans aucun doute un soutien social accru.

Les services de commissariat enregistrent une stabilité de leurs crédits.

Les services de matériel, comme les commissariats, ressentiront les effets de la professionnalisation en raison de l'importance actuelle de leurs effectifs d'appelés.

Si les militaires du contingent effectuent principalement des tâches d'exécution qui pourront être progressivement assurées par des personnels civils ou des militaires du rang sous contrat, il restera à résoudre le problème de la perte de qualification qui se posera avec la disparition des scientifiques du contingent et des aspirants.

S'agissant du commissariat de l'armée de terre, la Cour des comptes a vigoureusement condamné, dans son dernier rapport annuel, les graves irrégularités de gestion commises entre 1991 et 1994 par plusieurs directions régionales. Je me félicite que le ministère de la défense ait tiré les enseignements de ces dysfonctionnements inadmissibles : amélioration des dispositifs de contrôle, formation accrue des personnels, définition plus précise des attributions.

Cette remise en ordre nécessaire devrait être l'occasion d'afficher des objectifs plus ambitieux pour promouvoir l'interarmisation de ces services, qui pourrait également concerner les directions du matériel.

Mes chers collègues, les crédits consacrés au soutien des forces ont une très grande importance. Ils conditionnent en effet la qualité de vie des femmes et des hommes qui ont choisi de servir l'institution militaire à un moment où elle connaît une profonde mutation. Aussi la commission a-t-elle examiné ces crédits avec

beaucoup de vigilance – mais nous savons, monsieur le ministre, que vous êtes vous-même très vigilant – avant d'émettre un avis favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Robert Poujade, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la gendarmerie est conforme à la première annuité de la loi de programmation. Mais il annonce des évolutions, des restructurations qui demandent une extrême vigilance de la part de la représentation parlementaire.

La progression globale des crédits atteint plus de 1,72 %, mais la distorsion entre les titres, que j'ai déjà soulignée l'an dernier, s'accroît. Car si les dotations de fonctionnement augmentent de 2 %, les dotations en capital diminuent de 0,6 %.

En raison de la croissance des missions traditionnelles de la gendarmerie et de la difficulté d'alléger les tâches – je pense notamment aux transfèrements et à la répartition des zones d'intervention entre gendarmerie et police – la loi de programmation militaire a prévu que les effectifs totaux progresseraient de 4,5 % en six ans, dont 3,47 % pour l'ensemble des personnels militaires.

Le projet de budget pour 1997 prévoit une augmentation des effectifs de 765 personnes. Il me paraît utile d'en préciser la ventilation, qui correspond au projet de restructuration de l'arme : 226 officiers, dont 205 postes liés à la mise en œuvre du plan de requalification des emplois ; 74 sous-officiers ; 194 appelés, dont 8 aspirants ; 271 personnels civils.

La création de 565 postes de sous-officiers est compensée par la suppression d'un nombre identique de postes dans le cadre du programme de restructuration. Le solde net de 74 postes de sous-officiers correspond aux emplois créés grâce au fonds de concours des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'évolution des emplois pose deux problèmes principaux.

Le premier est lié à la création d'un corps technique et administratif.

Pour les officiers, il s'agirait de créer une branche « gendarmerie » dans le cadre actuel des corps de la défense ; 134 postes sont prévus au cours de la programmation, dont 21 ouverts au projet de budget pour 1997.

Pour les sous-officiers, la gendarmerie étudie la création d'un nouveau corps de soutien qui pourrait accueillir des militaires en provenance des autres armées, en particulier de l'armée de terre. Les statuts de ce corps et les modalités d'accès, par concours ou sur dossier, sont en voie de définition. Je souhaite, vous le savez, que soient mises en place des procédures rigoureuses. Ce corps accueillera les actuels sous-officiers ayant le statut « emplois administratifs et d'état-major » et devrait comporter 4 035 personnels dans six ans.

Le second problème tient au recrutement des volontaires.

Les effectifs de la gendarmerie devraient comprendre près de 16 000 volontaires à l'horizon 2002. Initialement, la gendarmerie espérait recruter 8 500 hommes chaque

année pour leur proposer un service de deux ans. Toutefois, si le niveau de rémunération n'est pas convenable, je crains que l'arme ne soit confrontée à de sérieuses difficultés quant à la qualité et au nombre des volontaires.

M. Jean-Michel Boucheron. En effet.

M. Robert Poujade, *rapporteur pour avis.* Le niveau de rémunération prévu – 2 000 francs par mois – paraît, pour être euphémique, bien modeste. Ne faudra-t-il pas s'orienter vers le recrutement d'engagés ? La question se pose.

La progression des moyens de fonctionnement des unités permet de réduire les déficits structurels sur certains articles, comme les loyers ou les dépenses d'affranchissement. Le déficit de ressources sur les loyers sera ainsi réduit de 300 à 210 millions de francs.

Par contre, l'insuffisance de l'article 41 sur les dépenses centralisées de soutien reste préoccupante puisqu'il s'agit, vous le savez, de dépenses de maintien de l'ordre.

Quant aux programmes d'investissement, ils sont défavorisés, d'une part, parce que la réduction des crédits en loi de programmation militaire a conduit à l'annulation ou à la réduction de certains d'entre eux – hélicoptères et matériels de police de la route notamment – d'autre part, en raison de l'achèvement de certains programmes de modernisation.

Le programme majeur de la gendarmerie demeure le réseau de télécommunications Rubis. On peut même se demander si ce programme n'est pas trop lourd, non qu'il ne soit très nécessaire – chacun en est persuadé – mais parce qu'il pèse considérablement sur le budget d'équipement. Le besoin opérationnel de la gendarmerie en télécommunications justifie que le système soit complètement déployé en 2000. L'avance de 100 millions de francs, remboursable en 1999, permettra d'éviter un nouveau retard dans la réalisation de ce programme.

Pour ce qui est des constructions neuves, malgré l'importance des crédits consacrés aux infrastructures – 883 millions de francs – des problèmes subsisteront, mais je dois reconnaître que les dispositions de 1994 et de 1995 relevant le coût plafond de l'unité logement, que nous avons appelées de nos vœux, ont permis aux collectivités locales de renouveler leur participation.

En conclusion de ce survol très sommaire, je soulignerai que le budget de la gendarmerie continue à progresser, mais que ce constat ne doit pas laisser ignorer les problèmes qui se poseront à l'arme dans les prochaines années. Ces problèmes ont une autre réalité que le mythe selon lequel la gendarmerie serait l'unique bénéficiaire de la loi de programmation militaire.

On demande beaucoup à la gendarmerie et cela justifie l'augmentation des effectifs. Mais celle-ci est également liée à des restructurations qui sont, en elles-mêmes, des paris. Amélioration de l'encadrement officier, oui, à condition que les officiers venus d'autres armes soient bien sélectionnés. Echanges compensés de cadres et de personnels techniques de terrain, oui, si ces restructurations sont techniquement et psychologiquement bien préparées. Création d'un corps de volontaires, peut-être, mais avec les réserves que j'ai exprimées.

La gendarmerie est appelée, comme les autres armes, à un *new deal* aux implications très complexes. La redéfinition des implantations et la redistribution des personnels demanderont des efforts peut-être plus

difficiles qu'on ne l'imagine aujourd'hui et exigeront, en tout état de cause, que l'on fasse preuve de beaucoup d'imagination.

Au terme de ses travaux, la commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la défense pour la gendarmerie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France est confrontée à deux problèmes fondamentaux en matière de défense : d'une part, l'équipement nucléaire ; d'autre part, la professionnalisation de l'armée.

La commission des affaires étrangères n'a pas pour rôle d'analyser les crédits budgétaires : c'est celui des rapporteurs des commissions des finances et de la défense. Il lui revient essentiellement d'examiner si les moyens affectés à la défense permettent à celle-ci de faire face aux événements qui pourraient survenir dans le monde et qui seraient de nature à porter atteinte aux intérêts vitaux de la France.

La situation internationale sur le plan nucléaire résulte d'abord de l'exécution des traités de désarmement. Si « Start 1 » a donné lieu à une exécution relativement satisfaisante, en revanche les réserves de certains pays, comme l'Inde, sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires posent problème.

Dans la mesure où, conformément aux accords conclus au plan mondial, les têtes nucléaires qui se trouvaient situées dans diverses républiques de l'ex-URSS ont été rapatriées dans la Fédération de Russie, celle-ci est maintenant seule responsable de l'exécution des traités de désarmement. Cependant, il convient de se poser la question des relations, au sein de la CEI, entre la Fédération de Russie et les différentes républiques issues de l'ex-Union soviétique.

La Russie semble en effet se comporter en chef de file, en tuteur de cet ensemble, notamment en saisissant l'occasion de conflits armés locaux pour intervenir à l'intérieur de ces républiques en vue, du moins en principe, de les faire cesser. Toutefois, son intervention dans le conflit qui l'oppose à la Tchétchénie, au sein même de la Fédération de Russie, se solde par un échec militaire.

Par ailleurs, il subsiste des risques de prolifération des armes nucléaires, notamment dans des pays comme l'Iran, l'Irak ou le Pakistan. Il faut également s'inquiéter du trafic clandestin de matières fissiles, qui alimente un certain nombre de pays et aussi du départ vers ceux-ci de « cerveaux » qui, en Union soviétique, avaient la charge de l'équipement nucléaire.

La sagesse du Président de la République, dès son arrivée au pouvoir, a été de reprendre les essais nucléaires en vue de porter notre équipement au niveau, non pas quantitatif, mais au moins qualitatif, des autres nations nucléaires. A la suite de cette dernière campagne, il sera possible d'assurer, notamment grâce à la simulation, la modernisation indispensable et continue de nos armes nucléaires.

Cette évolution de l'équipement nucléaire entraîne des décisions telles que la fermeture du camp d'Albion au profit de l'équipement de nos sous-marins et de notre

aviation stratégiques. Nous pouvons donc dire que, sur le plan nucléaire, le projet de budget pour 1997, comme la loi de programmation militaire, permet le maintien de la crédibilité de notre force de dissuasion.

En ce qui concerne les forces armées, nous nous trouvons dans un contexte international nouveau. Inutile de rappeler le bouleversement provoqué par l'éclatement d'un des deux grands blocs, le bloc soviétique. Il n'en reste pas moins que les conflits interrégionaux se multiplient, au sein même de certaines fédérations ou confédérations dont l'exemple le plus spectaculaire est celui de l'ex-Yougoslavie. Toutefois, ces querelles internes entraînent souvent des dérapages du fait des imbrications internationales. Ainsi, en Afghanistan où non seulement les pays voisins se sont engagés plus ou moins directement mais aussi vraisemblablement les Etats-Unis.

Le contexte international comporte également un péril, non pas d'origine idéologique comme celui né du nazisme, mais de caractère religieux, tel le péril alimenté par un courant de l'islamisme. Celui-ci se développe au Moyen-Orient et sur l'ensemble du continent africain, notamment en Afrique du Nord, et même dans des pays très éloignés en Asie. Cette poussée fait peser sur les pays occidentaux des risques de reprise du terrorisme. De ce fait, des moyens de défense nouveaux doivent être adaptés à ce style nouveau de pénétration.

Les conséquences de la situation internationale sur les modalités d'intervention de nos forces armées sont évidentes. Comme nous n'avons plus à faire face d'une façon massive à de puissantes armées conventionnelles, nous devons adapter nos forces armées aux interventions que la France peut être amenée à engager à travers le monde pour défendre ses intérêts vitaux. De plus, nos forces armées doivent être en mesure de participer à des interventions collectives conduites, soit sur le plan européen sous l'égide de l'OTAN, soit sur le plan international à l'appel de l'ONU. La France répond volontiers à ces appels pour assurer les aides humanitaires et, parfois même, elle s'engage solitairement, comme au Rwanda.

Aujourd'hui, nous avons donc besoin non plus d'une armée de masse, mais de ce que l'on appelle des forces « projetables », qui, suréquipées et surentraînées, soient capables de « se projeter » en quelques heures à l'autre bout du monde.

En conséquence, il fallait rompre avec l'armée traditionnelle, fondée sur le système de la conscription, au profit de forces armées soumises à un entraînement constant et rigoureux, et aptes à manier des équipements plus sophistiqués. Bref, il fallait passer à une armée professionnalisée. Le Président de la République a donc eu raison de prendre très rapidement les décisions qui s'imposaient et qui traînaient depuis des années. Si, de ce fait, certains régiments ont dû être dissous, il importe, en revanche, de renforcer quantitativement et qualitativement les cadres d'une armée aussi spécialisée et d'améliorer les conditions du personnel militaire.

Dans le même temps, il convient de se poser la question du service national : fallait-il maintenir un service national obligatoire ou aller vers un service national volontaire permettant à l'armée professionnalisée d'être complétée par une série d'hommes susceptibles d'être utilisés pour certaines tâches ?

Le Gouvernement s'oriente vers des objectifs tels que la coopération, les actions sociales et humanitaires, ainsi que, par exemple, la défense contre le terrorisme dans des opérations comme le plan Vigipirate. En revanche, il

nous est apparu que le « rendez-vous citoyen », limité à quelque trois jours, sera inefficace, inutile et vraisemblablement coûteux.

A titre personnel, le rapporteur pense que pourrait être créé une sorte de service civique obligatoire qui permettrait de conserver le bénéfice de la conscription, c'est-à-dire de faire se connaître et se comprendre des jeunes venus des régions les plus différentes de notre pays, de milieux sociaux très divers, et d'opinions politiques et religieuses très variées. Il en résulterait un sentiment de solidarité et le renforcement de la cohésion nationale. Ce service civique obligatoire permettrait aussi de faire connaître à ces jeunes les moyens et les structures de l'armée et de leur donner les éléments d'une formation prémilitaire. Enfin, il serait souhaitable de leur donner une instruction civique qui se révèle bien nécessaire quand on songe qu'aujourd'hui certains appelés ne savent pas si la France est une monarchie ou une République. Un tel service civique, en marge du service national volontaire, devrait être d'une durée limitée mais néanmoins suffisante pour atteindre les objectifs ainsi définis.

On dit que ce service civique obligatoire coûterait cher. Peut-être, mais moins qu'on le prétend. En outre, il pourrait engendrer des économies sur d'autres postes budgétaires. Si on formait les jeunes, si on leur donnait le sens des responsabilités, si on leur faisait découvrir certaines valeurs, peut-être pourrions-nous économiser les sommes destinées à essayer de récupérer ceux d'entre eux qui sont à la dérive dans certains quartiers.

Le bénéfice de ce service civique serait donc incontestable tant sur le plan de la cohésion nationale que sur celui de la sauvegarde des jeunes à la dérive. Par ailleurs, à partir de ce service civique, une option vers le service national pourrait être plus facilement choisie. Les jeunes auraient une sorte de préformation qui leur permettrait d'être plus facilement volontaires au service national. Plusieurs membres de la commission des affaires étrangères ont manifesté leur intérêt pour cette proposition du rapporteur.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires étrangères considère que notre armée est apte à faire face aux risques qui subsistent au plan mondial, que ce soit du fait de sa force de dissuasion ou de l'adaptation de ses forces armées à toute éventualité. Elle vous propose donc d'approuver le budget de la défense. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle différence de contexte et de climat entre la discussion du budget 1996 de la défense et celle de 1997 ! L'an passé, nous étions sortis d'une programmation à peine entamée et la défense naviguait sans repère ni horizon. Notre industrie de défense, privée des orientations et des objectifs qu'il appartient à l'Etat de lui donner, était démobilisée et désemparée. A l'époque, j'avais choisi de ne pas m'exprimer à cette tribune, ne pouvant ni condamner ni approuver un budget qui était en fait un « non-budget ».

Aujourd'hui, une route est tracée, celle de la nouvelle programmation. Le chef de l'Etat, le Premier ministre, vous-même, monsieur le ministre, avez commencé de

redessiner le paysage de nos armées et de notre industrie de défense. C'est une révolution profonde, la plus importante depuis la création de la dissuasion par le général de Gaulle il y a plus de trente ans. Elle est difficile, elle est douloureuse. Elle engendre pour beaucoup de nos concitoyens, civils ou militaires, traumatismes et souffrances. Mais elle est nécessaire et nous l'approuvons. Nous cherchons ici, comme vous, monsieur le ministre, à en atténuer au maximum les dommages, pour les individus et leurs familles, pour les entreprises, pour les collectivités territoriales.

Le projet de budget pour 1997 est globalement conforme à la première annuité de la loi de programmation militaire que la majorité de notre assemblée a votée le 6 juin dernier. Par cohérence, nous ne le critiquons pas dans son ensemble. Disons tout de suite que notre souci est moins le contenu de votre budget que la manière dont vous allez l'exécuter.

Les huit rapporteurs pour avis de la commission de la défense ont développé les différentes facettes du budget. Ils ont fait part de leurs préoccupations pour ce qui est des conditions financières et budgétaires dans lesquelles les armées vont aborder la première année de la nouvelle loi de programmation 1997-2002. Je partage ces inquiétudes, d'autant que, en la matière, nous ne disposons que d'informations parcellaires et approximatives, pour des raisons que l'on peut comprendre, mais qui, vous en conviendrez, ne facilitent pas le travail du Parlement.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle. Plusieurs rapporteurs de la commission de la défense l'ont exprimée déjà lors de la discussion des lois de finances rectificatives ou des lois de règlement.

J'avais moi-même fait part de mes inquiétudes le 4 juin dernier, lors de la discussion de la loi portant règlement du budget de 1994, en rappelant que : « tout au long de ces derniers mois, nous avons vu se succéder des décisions éminemment critiquables : reports de crédits imposés au ministère de la défense avant la fin de l'exercice ; annulations de crédits déjà engagés ; disparition de la notion d'autorisation de programme, les dernières annulations de crédits étant d'un montant égal en crédits de paiement et en autorisations de programme ».

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, avait admis : « cette situation n'est pas acceptable et nous devons à tout prix l'améliorer pour la présentation et pour l'exécution de la prochaine loi de programmation militaire ». Nous y sommes, monsieur le ministre.

Nous avons vu dans cette réponse du ministre du budget une exigence et un engagement et nous attendons que vous nous donniez toutes les assurances à ce sujet. Mais il faut bien dire que l'exécution de la loi de finances pour 1996, pour ce que nous en savons aujourd'hui, nous préoccupe vivement.

Nous ne sommes pas seuls à éprouver ce sentiment : à l'occasion du débat d'orientation préparatoire à la discussion du budget de la défense, plusieurs de nos collègues sénateurs ont, le 23 octobre dernier, formulé les mêmes soucis. Vous leur avez promis, monsieur le ministre, d'être vigilant. Soyez assuré que nous le serons aussi à vos côtés.

La fin de gestion 1996 se déroule en effet dans des conditions particulièrement préoccupantes. Les crédits de la défense ont connu, depuis le début de l'année, deux annulations, qui ont été évoquées par plusieurs rapporteurs. Je n'y reviens donc pas.

Le total s'élève à ce jour à 6,45 milliards de francs et nous ne sommes pas au 31 décembre. Je n'ose imaginer que d'autres annulations pourraient intervenir avant la fin de l'année, amenant à reprendre d'une autre main ce que le Président de la République a, par ses arbitrages, conduit à donner de l'une.

Je n'ai recensé ici que les seules annulations de crédits publiées au *Journal officiel*. Je n'ai pu comptabiliser les mesures officieuses, plus insidieuses, mais aussi efficaces, que constituent les gels ou les reports imposés ou même la simple panne d'encre du stylo du contrôleur financier.

Ces mesures de gel et d'annulation ont des conséquences immédiates évidentes sur le rythme et le volume des commandes. Elles rendent la gestion des crédits si confuse et si obscure que plus personne n'est sûr de savoir bien la suivre, ni chez vous, ni chez nous, ni quai de Bercy, ni à la Cour des comptes. Mais je crains que l'on n'ait pas complètement analysé leurs incidences sur les coûts des entreprises et sur les prix payés par les armées. Puis-je vous suggérer de faire procéder à une enquête précise du contrôle général des armées sur ces incidences ? Peut-être apparaîtra-t-il qu'annulations ou gels, sous leurs différentes formes, à travers cette sorte de politique de *stop and go* qu'ils engendrent, coûtent finalement à l'Etat plus cher que ce qu'il croit qu'elles lui rapportent.

Vous avez indiqué au Sénat, le 23 octobre dernier, que les crédits de reports en provenance de la gestion 1995, à hauteur de 12,1 milliards de francs, ont été rattachés, dès juillet, à votre budget, alors qu'auparavant ce rattachement n'intervenait qu'en novembre. Il y a là un progrès que je salue et qui résulte de votre pugnacité. Encore faut-il être certain que la totalité pourra être consommée avant la fin de l'année.

Cependant, cela ne masque pas le fait qu'une partie importante des crédits de 1996 a été utilisée pour faire face aux reports de charges de 1995. Nous n'en connaissons pas le montant. Or la Cour des comptes, dans son rapport sur l'exécution du budget de 1995, chiffre précisément à près de 12 milliards « le montant des dépenses qui étaient exigibles dès 1995 et qui seront réglées en 1996 ».

L'indicateur de cette grave situation est le montant des intérêts moratoires payés par le ministère de la défense. Ils s'élèvent, pour 1995, à 355 millions de francs selon la Cour des comptes et à 418 millions de francs selon le ministère de la défense. Il est à craindre que le montant des neuf premiers mois de l'année 1996 soit sensiblement équivalent à celui de toute l'année 1995, ce qui constituerait une augmentation de 25 %. La situation a donc empiré depuis que je l'avais évoquée, il y a deux ans. Mais nous n'avons là qu'un indicateur partiel car, s'il mesure avec précision les factures impayées, il ne peut prendre en compte les livraisons que vos services demandent aux entreprises de ne pas facturer tout de suite, faute de crédits.

Monsieur le ministre, vous n'en êtes ni responsable, ni coupable, mais je crains que le ministère de la défense ne soit devenu le plus mauvais payeur de tous les ministères et qu'il soit plus mauvais payeur que jamais dans le passé.

M. Philippe Briand. C'est vrai !

M. Jacques Boyon, *président de la commission.* S'il devait être noté par les agences de notation américaines, il aurait, non pas un triple A, mais tout au plus un B-. (*Sourires.*)

Comment peut-on admettre que, au moment où l'on demande aux armées de participer à l'effort général de réduction des déficits publics, elles soient acculées à consacrer au moins l'équivalent de l'acquisition d'un Rafale équipé ou d'une frégate de surveillance Floréal au seul paiement d'indemnités provoquées par le retard du règlement de leurs fournisseurs ?

Contrairement à ce que nous avons demandé en votant la loi programmation militaire, les compteurs ne sont pas encore remis à zéro pour le début de cette programmation. Il est à craindre que des reports de factures et de charges ne pèsent lourdement sur l'annuité 1997. La commission vous demande, monsieur le ministre, de la rassurer sur ce plan.

Elle voudrait aussi en savoir plus sur un sujet évoqué lors de l'examen de la loi de programmation, celui des marchés pluriannuels, conçus pour mieux atteindre l'objectif de réduction de 30 % des coûts de fabrication. La pluriannualité est en effet un grand enjeu de la programmation qui y trouve sa véritable signification. D'après nos informations, le budget pour 1997 prévoirait des commandes pluriannuelles pour un montant de 10 milliards de francs. C'est un premier pas. On peut faire mieux. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer sur quels équipements ou fournitures portent ces commandes pluriannuelles et les actions que vous avez déjà engagées pour que ce mouvement soit amplifié ?

Il est essentiel à nos yeux que le budget pour 1997 soit respecté dans son intégralité. D'abord, parce qu'il est le premier budget de la nouvelle loi de programmation militaire et que le chef de l'Etat s'y est personnellement engagé ; ensuite, parce qu'il intervient dans le contexte d'une ambitieuse réforme de notre défense ; enfin, parce qu'il doit accompagner les restructurations de l'industrie de l'armement.

Dans ce domaine de l'armement, alors que rien ou presque n'avait été fait depuis de très nombreuses années, le Gouvernement s'est attaqué à deux réorganisations urgentes et courageuses : celle de notre industrie de défense et celle de la délégation générale à l'armement. Je ne vous cacherai pas que la première me paraît mieux engagée que la seconde.

Constituer de solides pôles français d'excellence mondiale, tel est l'objectif de la réorganisation industrielle.

Renforcer l'industrie française avant de négocier des alliances ou des accords avec nos partenaires européens est opportun. Cela évite les initiatives un peu brouillonnes et incohérentes de nos entreprises plus souvent inspirées par des rivalités franco-françaises, au moins dans un passé récent, que par une vision d'ensemble à long terme.

Le rapprochement Dassault-Aérospatiale, la création d'une entité forte Thomson-Matra dans l'électronique de défense, la gestation du pôle SNECMA-SEP, la solution française trouvée pour créer une synergie dans le domaine du freinage aéronautique autour de la SEP et de Messier-Bugatti, ces choix du Gouvernement sont justes.

Il reste cependant encore bien d'autres décisions à prendre.

D'abord, les choix doivent être désormais déclinés dans le détail, de manière à en assurer la cohérence. Il faut, par exemple, assurer des synergies maximales dans la filière de la grosse propulsion-fusée entre la SEP, Aérospatiale et d'autres industriels, organiser un pôle munitions ou

encore veiller à alimenter nos industries par les commandes de l'Etat plutôt que solliciter des entreprises étrangères comme cela est parfois le cas.

Ensuite, vous devez persuader vos services d'adapter leur doctrine à la situation mondiale de l'industrie de défense et à la concurrence américaine. Quand j'entends dire qu'il faut garder deux sources nationales d'approvisionnement et éviter les monopoles, j'ai le sentiment que l'on a une guerre de retard. Que l'on veuille garder unecertaine concurrence nationale au niveau des équipementiers peut se concevoir. En revanche, vouloir préserver une dualité au niveau des maîtres d'œuvre, par exemple pour les missiles ou les satellites, est dangereux. Cela correspond à une vue à court terme de client ; ce n'est pas la vue à long terme que doit avoir le tuteur de l'industrie de défense. Le Gouvernement l'a d'ailleurs bien compris pour l'aéronautique, alors que ce n'est sans doute pas le secteur où cela s'imposait le plus.

La réforme de la DGA doit être menée rapidement à son terme. Il ne faudra pas décevoir, car elle est l'une des conditions de la réussite des réorganisations de l'industrie de défense. Je n'insisterai pas ici sur la situation du GIAT et de la DCN auxquels il faut proposer des ambitions et des moyens à l'exportation et ne pas se contenter de les enfermer dans le climat pénible des déflations d'effectifs.

Enfin, la restructuration française doit permettre d'engager des coopérations européennes et des rapprochements industriels dans les meilleures conditions. Les incertitudes qui entourent encore la coopération franco-allemande dans les domaines des missiles et des satellites doivent être levées. Il convient de faire en sorte que le rapprochement dans le secteur des satellites ne se fasse pas au détriment des intérêts de la France mais, au contraire, renforce notre excellence acquise au prix d'un effort durable.

Pour terminer, monsieur le ministre, je veux rappeler deux rendez-vous que vous avez acceptés à la demande de la commission de la défense.

La commission a créé un groupe de travail pour assurer le suivi des restructurations militaires et industrielles. Il devra pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des restructurations. Pour en rendre compte à la commission, il a d'ailleurs reçu mission de suivre, par rapport à la loi de programmation militaire et aux budgets successifs, le déroulement des décisions prises par le Gouvernement en matière de calendrier, de mise en application des diverses mesures engagées d'aide, de soutien et de compensation, ainsi que pour l'évolution des effectifs militaires et civils et la consommation des crédits, nationaux ou européens, affectés à ces opérations.

En revanche, pour des raisons que chacun comprendra aisément, ce groupe n'aura pas vocation à suivre ou à contrôler les actions menées sur chacun des sites concernés. Je souhaite que vous puissiez demander à vos collaborateurs et à vos services de lui apporter périodiquement et régulièrement toutes les informations nécessaires.

Enfin, je tiens à vous rappeler l'attention que nous portons à l'exportation. La loi de programmation ayant été votée, on peut en tirer les conséquences sur les plans économique, social et financier pour notre industrie de défense. L'inconnue reste l'exportation, dont on espère qu'elle pourra réduire l'ampleur des réductions d'effectifs qui seraient inévitables s'il fallait se contenter des seules commandes nationales.

Nul ne conteste que, par rapport à ses grands concurrents, la France a un gros retard dans ses moyens d'action politiques, juridiques, administratifs, financiers. Le rapport que vous allez prochainement déposer, en application d'un amendement à la loi de programmation adopté à la demande de la commission de la défense, ne doit pas être seulement une photographie et une analyse de la situation. Il faut qu'il constitue un véritable programme d'action, avec des objectifs, des structures et des procédures nouvelles.

Monsieur le ministre, vos buts, vos intentions et votre détermination sont clairs. Nous les approuvons. C'est avec l'espoir et la conviction que vous saurez les traduire dans les faits que nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance une dizaine de minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à onze heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre, le budget que nous discutons n'a évidemment rien de commun avec les précédents.

Ce n'est pas un budget de transition. A l'impossible, personne n'est tenu. On vous demande de baisser les dépenses de 20 % et de professionnaliser les armées. Ces deux objectifs ne peuvent pas être atteints simultanément. Vous ne pourrez pas y parvenir sans un désordre budgétaire général, une crise sociale brutale et des dérives conceptuelles permanentes.

Ce budget est le budget de tous les dangers : à la fois, premier budget de la professionnalisation, premier budget de la réduction des crédits, premier budget du rendez-vous citoyen et premier budget de la restructuration des industries de défense. Ces différents paris ne peuvent être tenus simultanément au risque d'affaiblir de façon durable le positionnement de notre pays.

A partir d'aujourd'hui nous entrons dans l'application concrète des décisions du Gouvernement. La défense française entre dans une crise profonde, durable, existentielle. Elle n'en ressortira que bien après l'an 2000. Dans quel état ? Le désordre budgétaire est total. Tout le monde sait que ce budget ne peut pas être exécuté tel qu'il nous est présenté. La Cour des comptes elle-même le confirme.

Vous nous demandez de voter un budget : mais de quel budget s'agit-il ? Devons-nous nous contenter de la présentation comptable que nous avons sous les yeux ou parlons-nous du véritable budget de la défense ?

Déjà en 1996, pour des crédits de loi de finances initiale de 94,9 milliards de francs, les crédits réellement consommés ont été de 76,5 milliards, soit 25 % de moins que la loi de programmation militaire votée en 1994 : 6 milliards de reports de crédits et fonds de concours non consommés ; 3,7 milliards de recapitalisation du GIAT ; 4 milliards de paiements de reports de charges en 1995 ; 2,7 milliards pour les opérations extérieures ; 2 milliards de financement de la recherche civile.

Le budget qui a été voté par le Parlement il y a un an n'a strictement rien à voir avec les dépenses engagées dans l'année correspondante. La question du respect du vote du Parlement ne peut être posée de façon plus crue.

L'année 1997 se présente très exactement de la même façon : les opérations extérieures, comme à l'accoutumée, n'ont pas été prises totalement en compte ; la recapitalisation de Thomson de 11 milliards de francs n'est couverte qu'aux deux-tiers ; 1 milliard de crédits d'entretien programmé des matériels passe du titre III au titre V ; les fonds d'adaptation industrielle se voient sous-estimés pour la première annuité de 25 % au minimum ; seulement un demi-milliard a été budgété pour le financement des opérations extérieures ; 1,9 milliard de francs devra être affecté au coût de la professionnalisation et 0,6 milliard de francs par an au surcoût de la revalorisation des soldes ; les dépenses de carburant pour l'entraînement des forces sont sous-estimées d'au moins 20 %.

Tout cela représente des crédits qui, tôt ou tard, viendront en diminution du titre V. On peut toujours répondre que, par définition, les OPEX ne sont pas prévisibles, mais on ne peut pas non plus découpler l'étude du budget et l'appréciation de la situation internationale comme si notre maintien en Bosnie et la nécessité d'intervention en Afrique n'étaient pas très hautement prévisibles.

Nous discutons aujourd'hui ce budget sans savoir ce que l'Assemblée décidera en matière de professionnalisation des armées. L'armée comprendra-t-elle en 1997 des volontaires ? Si oui, quelle sera leur rémunération ?

Le rendez-vous citoyen sera-t-il décidé ? Si oui, le milliard de francs qui est affecté ne permettra que le maintien des personnels de la DCSN et la mise en place des trois premiers sites. Comment seront payés les surcoûts ?

Au total, c'est donc, au mieux, de 75 milliards de francs que bénéficieront nos armées pour s'équiper réellement en 1997. Le chiffre de 70 milliards est beaucoup plus probable. Nous sommes en réduction d'un tiers de l'annuité de la loi de programmation militaire de 1994.

Les chefs d'état-major, malgré leur devoir de réserve, ne cachent pas leur inquiétude. Le chef d'état-major des armées déclare : « réduire le titre V par le biais de contraintes financières cumulatives annuelles conduirait sans ambiguïté à un autre modèle d'armée, incompatible avec les responsabilités de la France ». Le chef d'état-major de la marine implore que le programme du porte-avions *Charles-de-Gaulle* ne souffre plus d'interruptions.

Le chef d'état-major de l'armée de terre affirme que l'absence de création de postes ne permettra pas de réaliser l'adéquation des besoins en encadrement de contact, ni de contribuer à la revalorisation de la condition militaire. Le chef d'état-major de l'armée de l'air, quant à lui, ose à peine avouer que les heures d'entraînement de ses pilotes seront de 20 % inférieures aux normes minimales imposées par l'OTAN.

Nous sommes donc en présence d'un budget inconnu, d'un budget furtif, d'un budget invisible, et à la question de savoir quel sera le nombre des matériels commandés et livrés, la seule réponse qui vaille est : « certainement, moins que prévu ». Quel sera le vrai budget de la défense pour 1997 ? Personne ici ne le sait. L'ascension

vertigineuse des intérêts moratoires payés par votre ministère ne fait que commencer et permet de chiffrer les retards et annulations diverses.

Monsieur le ministre, il ne faut plus présenter des budgets qui – on le sait parfaitement dès l'origine – ne seront pas exécutés. La dérive structurelle du titre V dont on vient ici de lever le camouflage ne fait que rejoindre les prévisions qui étaient les nôtres : la logique de professionnalisation des armées entraîne un effacement des volumes d'équipement de nos forces.

Je ne peux manquer de noter au passage le caractère désagréable du jeu des finances qui propose au Parlement des budgets virtuels. Il n'est pas du travail des parlementaires de débusquer dans les lignes budgétaires les fausses inscriptions introduites par les comptables. Quel que soit le contenu du budget, le Parlement a droit à des budgets de vérité. Il y a dans l'émergence de certains pouvoirs illégitimes une atteinte à la démocratie.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Charles Cova. Ils avaient commencé sous votre règne !

M. Jean-Michel Boucheron. Il est peut être facile de présenter un budget virtuel, mais les dizaines de milliers de chômeurs, eux, ne seront pas virtuels et leur colère ne sera pas feinte.

Vouloir simultanément baisser les crédits de défense et réaliser la professionnalisation est impossible. Le Gouvernement n'a pas les moyens d'entreprendre les deux réformes à la fois. Il va semer le désordre dans les unités et conduire notre industrie d'armement à la faillite.

C'est donc sur un titre V déjà bien affaibli que viendront porter les nouvelles coupes budgétaires. Nous connaissons la maxime du Gouvernement ; « Ça passe ou ça casse ! » Monsieur le ministre, ça ne passera pas, ça va casser. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française, et du Centre.*)

L'écroulement de plus de 30 % de nos dépenses d'équipement va entraîner des tensions sociales et des dérives stratégiques. Les tensions sociales sont bien connues des parlementaires – certains pourtant s'apprentent à voter ce budget. Je me rappelle du tollé qui avait accueilli notre décision de passer de trente-deux commandes d'avions par an à vingt-huit. Cette année : zéro !

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Arthur Paecht. Qui a vidé les caisses ?

M. Jean-Michel Boucheron. J'ai visité ces grands halls d'usines où les ouvriers entretiennent des machines immobiles. Il y a urgence, monsieur le ministre, à trouver des contrats d'exportation pour la DCN ; des commandes nouvelles doivent parvenir dans les semaines qui viennent. Les crédits de reconversion pour le GIAT doivent également être abondés. Les accords franco-allemands sur l'espace doivent d'urgence être confirmés. Pourquoi vendre Thomson alors que cette puissante entreprise aurait pu être le pôle d'un important regroupement industriel ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si le mariage de CSF avec Matra répond à une véritable logique, pourquoi vendre Thomson Multimédias à un groupe pour lequel la recherche et l'innovation sont des charges inutiles ?

M. Arthur Paecht. Parce que personne n'en veut !

M. Jean-Michel Boucheron. A côté de ces grands groupes en difficulté, on ignore souvent la cohorte anonyme des sous-traitants qui, eux, connaissent les licenciements secs et qui n'ont pas toujours les moyens de se faire entendre.

Aux pertes de repères dans les unités, aux angoisses dans nos industries, s'ajoute un affaiblissement stratégique. Cette crise majeure et existentielle que va traverser notre système de défense intervient au pire moment. Nous assistons en effet à la plus vaste redistribution des cartes stratégiques depuis la Seconde Guerre mondiale.

A l'heure où nous entamons des discussions capitales pour la sécurité européenne, pour la position de la France dans le système de sécurité de l'Europe, notre pays est affaibli par cette politique.

Une stratégie est fondée sur une force et des alliances. La force, c'est l'équipement : elle diminue. Quant aux alliances, les priorités n'apparaissent plus clairement. Quelle peut-être la force de notre discours sur la défense européenne si nous affaiblissons notre présence dans le corps européen ? Quelle est la crédibilité d'un commandement français dans la zone sud de l'OTAN avec une marine réduite et un groupe aéronaval qui ne sera pas opérationnel en permanence ? Quel est l'avenir du projet d'indépendance spatiale européenne si la cohérence et l'entente franco-allemande sont mises à mal par des initiatives unilatérales et intempestives ?

La diminution du titre V nous affaiblit stratégiquement.

L'Angleterre reste toujours fortement atlantiste. L'Allemagne, forte de son mark et de sa position centrale en Europe, veut en assurer le leadership. La France hésite, tarit ses propres forces et affaiblit son discours fédérateur.

S'il est vrai qu'une défense européenne véritable peut émerger à l'intérieur de l'OTAN, encore faut-il s'y positionner en force.

Avez-vous aujourd'hui, monsieur le ministre, les moyens de votre stratégie ? Il est probable que non. Il faut changer soit la stratégie, soit les moyens. L'Europe ne peut se contenter de gérer les conséquences de ce que certains appellent « l'exit stratégie américaine » où les Etats-Unis décideraient d'une intervention pour des raisons de nécessité intérieure et de médiatisation de la situation et où l'Europe aurait à prendre en charge les conséquences sur le terrain d'un retrait prématuré de moyens surdimensionnés et inadaptés.

Craignons que l'Amérique ne traite la Bosnie comme elle a traité jadis la Somalie lors de ses précédentes élections présidentielles.

En conclusion, monsieur le ministre, nous voulons un budget vérité. Nous voulons un budget qui préserve l'emploi et nos capacités industrielles. Nous voulons un budget aux objectifs compréhensibles pour nos armées. Nous voulons un budget qui renforce la place de la France en Europe. Vous comprendrez donc que nous ne puissions pas voter celui-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le projet de budget dont nous avons à débattre est le premier de la nouvelle loi de programmation militaire 1997-2002. Il a la particularité d'avoir été annoncé comme « sanctuarisé ». Par

conséquent, la représentation nationale a peu de choses à dire sur les grandes masses fixées à 185 milliards de francs 1995, hors pensions. Si cette disposition se voulait rassurante lors de la programmation, aujourd'hui nous constatons une profonde inquiétude qui touche les parlementaires, y compris ceux de la majorité, les responsables de nos armées, les salariés de l'industrie de l'armement et leurs syndicats.

C'est l'ensemble de notre dispositif de défense qui est entré dans une phase de déstabilisation. Un journal du soir titrait dernièrement. « Les armées françaises en faillite ». Déstabilisation politique, dès l'instant où, à la notion de défense nationale, à laquelle nous sommes très attachés, est substituée une volonté politique d'aller vers une défense européenne. Dans ces conditions l'on peut s'interroger : tant de moyens pour défendre qui ? Pour défendre quoi ? Nous sommes vraiment confrontés à une politique militaire de dénationalisation de la défense.

Cette déstabilisation touche les personnels, non seulement par l'incertitude pour ceux qui ont choisi de faire carrière dans l'armée, mais plus encore par la rupture du lien entre l'armée et la nation. Avec l'arrêt du service militaire de conscription, c'est le droit et le devoir retirés aux citoyens de défendre leur pays.

Comment ne pas voir qu'une question de légitimité se pose aussi pour les objectifs et les moyens militaires décidés par le Gouvernement ? Il en est ainsi de la force nucléaire française, « clé de voûte » de notre défense, légitime pour la grande majorité des Français, pour assurer la souveraineté et l'indépendance de la France. Il est évident que le concept de « dissuasion concertée », amorçant « la dissuasion globale », au détriment de la dissuasion nationale, ne saurait avoir notre assentiment. C'est certainement pour cette raison que la nouvelle politique militaire est menée au pas de charge et dans le secret, comme le montre ce mémorandum franco-américain d'agrément sur la coopération concernant la sûreté et la sécurité nucléaires. S'il existe un poste où nous pouvons faire des économies, c'est bien sur le nucléaire, en stoppant, par exemple, les investissements sur les essais en laboratoire : le programme PALEN, dont le coût est estimé à 16 milliards.

Nous pensons qu'il faut également renoncer au missile M 51 - le coût total du développement du programme est estimé à plus de 30 milliards de francs.

M. Arthur Paecht. Il faut renoncer à tout !

M. Pierre Favre. C'est n'importe quoi !

M. Patrick Balkany. Dès qu'on arrête quelque chose, la CGT est dans la rue !

M. le président. Chers collègues ! Je vous en prie !

M. Paul Mercieca. Le titre V du projet de loi est porteur de situations dramatiques pour les sites industriels et pour les emplois. Ce n'est pas seulement le niveau global des investissements, en diminution, qui est en cause, mais avant tout une volonté politique, indiquée par le Président de la République devant l'Institut des hautes études de la défense nationale « de bâtir notre politique européenne de défense commune comme nous y engage le traité de Maastricht ». La meilleure façon de donner des gages pour cette politique paraît consister à s'engager plus avant dans la casse des outils de notre indépendance, mis en place par le général de Gaulle. De grandes inquiétudes et incertitudes pèsent sur le devenir des programmes Rafale et Leclerc et d'autres, indispensables à la défense nationale. Des voix s'élèvent à ce sujet dans les rangs de votre propre majorité.

Ces inquiétudes sont justifiées, car les industries d'Etat sont menacées d'être sacrifiées sur les fonts baptismaux de l'agence européenne d'armement. A cela s'ajoute, une volonté émanant directement de la « pensée unique » : faire de l'argent avec les armes ; exportations, rationalisations, concentrations, fusions deviennent les maîtres mots.

Les parlementaires qui ont auditionné en commission les syndicats des travailleurs de l'Etat ont pu constater leur unanimité dans le refus de ce qu'ils appellent « le plan Millon ». Les immenses manifestations qui ont eu lieu tant à Paris que dans les villes concernées, avec la présence de nombreux élus, ne sont-elles pas des incitations à écouter les intéressés ? Mon collègue Michel Grandpierre, consacrera son intervention à ce sujet.

En juin, on a dit que l'armée de métier serait moins coûteuse que la conscription mais, sans tenir compte des formes civiles de volontariat et du « rendez-vous citoyen », les dépenses des personnels seront certainement plus élevées. Il s'avère donc que le fonctionnement consommera une part de plus en plus grande du budget de la défense, puisque, en 1997, le chapitre III s'élèvera à 63,5 % du budget total, contre 61,6 % en 1996. Vous allez remplacer des appelés, dont la solde s'élève à 550 francs par mois, par des engagés rémunérés dix fois plus.

M. Pierre Favre et M. Guy Teissier. C'est bien !

M. Paul Mercieca. La surveillance de certaines installations militaires ne sera plus effectuée par les appelés mais par des sociétés de gardiennage, ce qui est moins bien, je suppose.

M. Patrick Balkany et M. Arthur Paecht. Ça créera des emplois !

M. Paul Mercieca. D'autre part, vous allez consacrer 4 milliards de francs pour verser un pécule en vue d'accélérer le départ de 11 500 officiers et sous-officiers. Monsieur le ministre, notre groupe ne votera pas un budget qui se fixe comme objectif de brader la souveraineté du pays, dans le domaine de la défense (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. René Galy-Dejean.

M. René Galy-Dejean. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais essayer de vous présenter un exposé plus raisonnable que les deux interventions que nous venons d'entendre. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le mouvement gaulliste a toujours porté une attention particulière aux problèmes de défense. Cette attitude tient, pour une bonne part, au fait qu'il a été, en son temps, le soutien essentiel du général de Gaulle lorsque celui-ci a transformé notre armée après la guerre d'Algérie, tout en établissant une nouvelle doctrine de défense fondée sur la dissuasion nucléaire.

C'est dans ce même esprit que le groupe RPR a apporté son soutien sans faille à vous-même, monsieur le ministre, au Premier ministre et au Président de la République, dans les diverses étapes de la réforme majeure de notre système de défense entamée voilà dix-huit mois, et dont le présent budget constitue la première mise en œuvre. Telle est d'ailleurs, à mes yeux, la caractéristique essentielle de ce budget.

C'est en m'exprimant au nom de ce groupe et au-delà des contingences proprement budgétaires qui ont été ou seront largement évoquées au cours de notre discussion,

que je placerai les éléments financiers qui nous sont présentés dans leur vraie perspective, c'est-à-dire celle d'un profond bouleversement, initié de façon emblématique par la première grande décision du Président de la République, que nous avons soutenue et qui était sans doute la plus difficile, je veux parler de la reprise de l'ultime campagne d'essais nucléaires.

Dès lors, les divers points que je souhaite analyser devant vous, mes chers collègues, tourneront tous autour de l'interrogation essentielle : ce budget, la volonté politique qui le sous-tend, le comportement des différentes composantes de notre institution militaire, sont-ils, oui ou non, de nature à assurer le bon aboutissement de la complète refonte de notre outil de défense ?

Ma conviction profonde me conduit à penser que la réponse est oui. Cependant, cette conviction se trouvera amplement confortée par le caractère positif qu'auront, je l'espère, les réponses que vous pourrez éventuellement apporter, monsieur le ministre, aux quatre questions qui ponctueront mon propos.

Notons d'abord les éléments de cohérence qui caractérisent l'architecture générale du nouveau dispositif de défense.

En effet, sur le fondement des analyses exhaustives du « Livre blanc » de 1993, le nouveau corps de doctrine de défense a été arrêté par le chef de l'Etat, chef des armées, lequel a ainsi fixé les nouveaux axes essentiels de notre stratégie.

Premier axe : toujours et encore, l'élément central d'une dissuasion nucléaire plus ramassée, plus souple et plus imprévisible, maintenue au meilleur niveau de performance et adossée, pour l'avenir, à la fantastique ouverture scientifique que constitue le projet PALEN de simulation. Le budget qui nous est soumis assume bien, me semble-t-il, ces perspectives.

A côté de cet élément central, un concept nouveau, mieux adapté au contexte géostratégique actuel : celui de l'action à base de projection, qui rend indispensable la maîtrise de l'information satellitaire.

Le financement soutenu du porte-avions nucléaire Charles de Gaulle et des avions Hawkeye, les nouveaux TCD en cours de réalisation, les informations rassurantes qui nous parviennent concernant la Frégate Horizon, les éléments désormais favorables à l'avion de transport futur, sont autant d'éléments positifs pour le développement de nos capacités d'action et de projection de puissances.

Quant aux satellites, ils sont aujourd'hui à l'indépendance de la France, et demain de l'Europe, ce que la dissuasion gaullienne fût à la politique d'indépendance de la France entre les deux blocs durant la guerre froide.

Saluons ici la performance récente d'Hélios I survolant l'Irak et ne voyant pas les mêmes mouvements de troupes que les satellites américains. Et réjouissons-nous de voir le présent budget maintenir une priorité marquée en faveur de l'espace.

Mais, monsieur le ministre, Hélios I ne gardera de vertu que s'il est accompagné d'Hélios II et, ultérieurement, du satellite Horus. Dès lors, voici ma première question : qu'en est-il de nos rapports avec l'Allemagne pour le financement d'Hélios II ? Je nourris quelques inquiétudes à cet égard. Pouvez-vous nous rassurer et, dans le pire des cas, nous dire si la France pourra et voudra financer seule ces deux satellites ?

L'ensemble de ce dispositif commande une réduction du format des armées en même temps qu'une professionnalisation des forces. Comment se présente aujourd'hui ce grand chantier? Synthétisée en ses éléments essentiels, la professionnalisation des armées impose au pays de surmonter quatre grandes difficultés : que faire désormais des classes d'âge? Trouvera-t-on des engagés volontaires en nombre suffisant? Comment accompagner dignement le dégageant des cadres devenu désormais impératif? Enfin, nos capacités budgétaires permettront-elles de faire face aux coûts induits par ces changements?

Sur le premier point, convenons que le problème, qui est celui des volontariats civils, ne relève pas du ministère de la défense, même si celui-ci reste le mieux organisé pour gérer le « rendez-vous citoyen » à propos duquel le coût imputé à la défense devra être surveillé de près.

Quant aux engagés volontaires, des doutes et des préoccupations s'étaient fait jour au sein de la commission Séguin et continuent, d'ailleurs, à s'exprimer ici ou là. Les informations en ma possession, que vous pourrez peut-être confirmer, monsieur le ministre, montrent que le nombre des engagés volontaires qui se présentent au recrutement répondra aux besoins des armées, et de l'armée de terre en particulier, pour le moyen terme tout au moins, ce qui assure une première étape.

Mais le souci principal de l'Assemblée nationale était et reste le sort des hommes et des femmes qui ont voué leur vie au métier des armes et au service de la patrie et dont l'institution militaire doit aujourd'hui se séparer.

D'aucuns annonçaient le pire, à la fois au sein de l'institution et aussi dans les villes et les régions touchées par les fermetures de base et les disparitions de régiments. La loi que nous avons récemment votée d'accompagnement de la professionnalisation, les dispositions financières qu'elle prévoit, les mesures de conversion mises en place et l'état d'esprit qui règne au sein des armées, semblent montrer que cette révolution que constitue la professionnalisation, est aujourd'hui comprise par l'ensemble du pays, acceptée par les cadres de nos armées et maîtrisée dans sa mise en œuvre par vos services, monsieur le ministre.

Je suis sûr que vous serez d'abord avec moi, mes chers collègues, pour rendre hommage à l'esprit de discipline et de dévouement, ainsi qu'aux capacités d'adaptation qui marquent encore une fois le comportement des cadres de nos armées.

Mais, et c'est ici ma deuxième question, monsieur le ministre, êtes-vous assuré de bien mesurer le coût de l'opération? Si oui, nos capacités budgétaires permettront-elles d'y faire face? Et si oui, cela ira-t-il sans amputer le titre V tel qu'établi par la loi de programmation?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Il faudra bien!

M. René Galy-Dejean. Nouvelle doctrine de défense, révision du concept et des composantes de notre dissuasion, refondation de notre stratégie militaire, adaptation et professionnalisation de nos armées, réduction obligée de notre effort budgétaire, la gageure n'était pas mince.

Encore fallait-il, pour embrasser complètement l'objectif poursuivi, s'attaquer à ces déficits qui minaient financièrement tout notre appareil militaire, je veux parler des restructurations de nos industries d'armement. Vous

avez relevé le défi, avec courage, monsieur le ministre, conformément à la volonté exprimée par le Chef de l'Etat.

Vous savez combien les parlementaires sont attentifs aux conditions dans lesquelles vous conduisez cette opération.

Je crois qu'il faut reconnaître le soin avec lequel sont conduites les diverses actions de reconversion adaptées à chaque site pour le GIAT, de recapitalisation de celui-ci, de transformation de la DCN en l'absence de tout licenciement sec, en liaison avec les élus locaux et avec les syndicats.

Nous savons aussi l'attention que le Président de la République lui-même porte au sort des ouvriers des arsenaux. Il l'a montré au cours de voyages récents. Le groupe RPR restera lui-même très attentif au suivi de cette évolution tout en souhaitant que les syndicats et ouvriers des arsenaux fassent preuve de responsabilité afin de ne pas compromettre les chances d'une mutation qui doit assurer l'avenir du GIAT et de la DCN, mutation sans laquelle ces entreprises de premier plan seraient vouées au malheur. Mais, et c'est ici ma troisième question : l'avenir que je viens d'évoquer passe obligatoirement par des succès à l'exportation. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles sont les perspectives à cet égard?

Quelques mots à propos de Thomson. Le débat parlementaire annoncé par le Premier ministre nous permettra de porter un jugement sur ce dossier. Il y a cependant une chose dont je suis d'ores et déjà assuré. Elle concerne directement la défense de notre pays et c'est donc ici le lieu et le moment de l'évoquer.

Thomson-CSF tourne au ralenti et en deçà de ses capacités, depuis de nombreux mois. Si la situation d'attente et d'incertitude devait encore durer longtemps, l'effet serait destructeur pour l'entreprise. Je dis donc au ministre de la défense et, au-delà de lui, au Gouvernement : confirmez ou infirmez le repreneur Matra, privatisez ou ne privatisez pas, mais faites vite et rendez à Thomson-CSF ses certitudes, son allant et sa volonté de conquête. Dans le même temps, vous pourrez redoubler les efforts qui sont les vôtres en vue de consolider l'axe franco-allemand en matière d'armement.

Dernier point et dernière question, l'exécution du budget de la défense pour 1996 est, à proprement parler, exécutable. Cela a été abondamment dit et décrit dans cette enceinte. Je crois personnellement que les responsabilités à cet égard sont multiples et n'incombent pas seulement au ministère des finances tant décrié. Voici des années que l'on proposait à notre vote des budgets d'investissements fondés sur des taux de croissance et des rentrées fiscales qui n'arrivaient jamais. Depuis des années, fortes du vote de notre assemblée, les armées engageaient des programmes que la triste réalité économique et sociale du pays venait inéluctablement compromettre, retarder, amputer. D'où le désordre budgétaire, comptable, et donc industriel qui marque l'année 1996.

Désormais, monsieur le ministre, vous nous avez proposé une loi de programmation douloureuse mais réaliste. Vous nous présentez un budget 1997 en conformité avec la première annuité de la programmation. Pouvons-nous espérer que, fort de l'appui du Président de la République, qui s'est d'ailleurs personnellement engagé à ce propos, vous serez à même

de cantonner les désordres que je viens d'évoquer à l'année 1996 et que nous allons repartir sur des bases saines en 1997 ?

Monsieur le ministre, j'ai bon espoir que vos réponses à mes questions seront, pour la plupart, des réponses de combat, manifestant une ferme résolution de réussir cette réforme considérable de notre système de défense, aujourd'hui irrévocablement engagée. Si tel est bien le cas, je puis vous confirmer que le groupe RPR accompagnera votre démarche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 1997 sera le début d'une ère militaire nouvelle : l'an I de la professionnalisation.

Première annuité de la loi de programmation militaire, le projet de budget traduit concrètement les engagements que votre gouvernement, soutenu par votre majorité, a pris depuis le 22 février dernier. Une réforme d'une telle ampleur, si elle reçoit notre approbation, suscite également, au Parlement et au sein même de la communauté militaire, quelques inquiétudes, dont je me ferai ici l'écho, si vous le voulez bien.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'apporter de l'eau au moulin des cassandres habituelles. Mais cette réforme nécessaire, que les deux cohabitations successives ont retardée, nous appelle, nous, parlementaires du groupe UDF, à une très grande vigilance ou, pour reprendre votre expression, notre « extrême vigilance ». C'est là, précisément, monsieur le ministre, que le Parlement peut apporter toute sa valeur ajoutée au Gouvernement.

Si ce projet de budget est l'occasion de souligner, à cette tribune et avec force, la nécessité qu'il y avait à réformer notre appareil de défense, c'est également l'occasion de réaffirmer qu'il faut surtout le mettre en cohérence avec nos ambitions diplomatiques, nos besoins militaires et nos intérêts politiques.

Cette mise en cohérence de notre appareil de défense revêt trois aspects : cohérence de nos forces armées avec la diplomatie mondiale de la France ; cohérence du budget avec les engagements de la loi de programmation militaire ; cohérence des moyens avec la doctrine.

C'est au travers du prisme non déformant de ces trois aspects que nous examinerons, monsieur le ministre, votre projet de budget.

La cohérence de nos forces armées avec notre diplomatie mondiale tout d'abord. Le mérite essentiel de vos réformes est de mettre en cohérence nos forces armées avec notre diplomatie, par essence même mondiale, suivant en cela le vieux principe de Frédéric II, selon lequel une diplomatie sans armée serait une musique jouée sans instruments. L'armée professionnelle renforcera, par ses capacités opérationnelles, ses matériels et systèmes interalliés et interarmées, la position diplomatique de la France. Dans plusieurs domaines, elle nous permettra de tenir notre rang : la constitution d'un pilier européen de l'OTAN, la définition d'une politique étrangère et de défense, la réappréciation de notre rôle mondial. Vous me permettrez de les évoquer très rapidement.

Le premier chantier sera la constitution d'un pilier européen de la défense au sein de l'OTAN, identifiable et opérationnel dès le temps de paix. Ce chantier a bien progressé, continuant sur la lancée des avancées de 1993 et de 1994.

Le groupe UDF soutient pleinement le Gouvernement dans ses revendications : la dévolution au Commandant adjoint de l'OTAN d'un rôle réellement opérationnel dans le cadre des groupes des forces interarmées multinationales ou GFIM ; la création, dès le temps de paix, d'une chaîne de commandement spécifiquement européenne, nettement identifiable et pleinement opérationnelle ; l'attribution à la France d'un commandement régional important.

Ces trois objectifs – vous avez raison, monsieur le ministre, de vous y tenir fermement – conditionnent toute l'évolution à venir de la sécurité européenne comme l'avenir des relations transatlantiques. Sans malice aucune, je me bornerai à rappeler, monsieur le ministre, que telles étaient également les propositions du groupe UDF, définies en février dernier dans le cadre de sa réflexion sur l'Europe de la défense.

Le projet de budget 1997 est en cohérence avec ces menées diplomatiques. Les programmes dits de cohérence interarmées – renseignement, commandement, communication – sont, en effet, favorisés. Le programme de « système d'information et de commandement des armées » se poursuivra afin de permettre l'interconnexion de tous les réseaux, dont le « système de conduite des opérations aériennes de l'armée de l'air », qui sera doté d'un crédit de 802 millions de francs. De même, le réseau de communication d'infrastructures Socrate recevra 476 millions de francs pour permettre à l'armée de l'air de s'y raccorder. Enfin, le système spatial Syracuse 2 sera doté d'un nouveau logiciel, de nouvelles stations, avec le début de la phase de définition de Syracuse 3 qui sera interopérable avec nos alliés.

Il s'agit de programmes nécessaires, dans la mesure où la France pourrait jouer un rôle déterminant au sein du futur pilier européen de la défense.

Sur la politique étrangère et de sécurité commune, en revanche, les choses n'ont guère avancé. Le groupe UDF persiste à penser que le seul point de départ d'une Europe de la défense réside dans la convergence stratégique entre les pays européens. Pourquoi alors tant attendre pour commencer la rédaction d'un « Livre blanc » européen de la sécurité, lequel serait – en moins contraignant certainement – à la défense européenne ce que sont les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ? Comment peut-on tenter d'harmoniser les diplomaties, les opérations extérieures, les armements, leurs spécifications si cette base commune n'est pas très précisément définie ? On voit bien les problèmes majeurs qu'une telle lacune pose, par exemple, pour les programmes Apache et Hélios II.

Enfin, s'agissant du prépositionnement de nos forces, en Afrique particulièrement, il est clair qu'une rationalisation des dispositifs d'imposait. La nouvelle stratégie bâtie autour de l'interarmée systématique, de noyaux permanents et d'unités tournantes, était nécessaire pour alléger la charge budgétaire d'un tel dispositif.

Comme était rendu nécessaire par la situation politique, le redéploiement de nos unités autour des aéroports et à l'extérieur des centres urbains. Profitons donc de cette réforme pour améliorer qualitativement et quantitativement notre coopération militaire, et réévaluons également l'europanisation de notre politique de stabilité en Afrique. Si cela n'était pas le cas, les Américains, les Israéliens, les Sud-Africains – et quelques autres ! – occuperaient, si ce n'est déjà fait, ce créneau à notre place !

Le deuxième aspect est la cohérence du budget avec les engagements de la programmation. Cœur en même tant que pilier principal de votre réforme, le budget de la défense mérite également toute notre vigilance, comme elle appelle la vôtre, bien certainement. Monsieur le ministre, comme vous, et dans le même temps, nous sommes rassurés et inquiets à la fois ! Rassurés, parce que, formellement, votre budget respecte les engagements de la loi de programmation militaire : 88,7 milliards de francs pour le titre V et 190,9 milliards de francs pour le titre III nous mettent directement dans l'épure budgétaire prévue par la loi de programmation militaire.

Inquiets, car vous savez, comme nous-mêmes, que des incertitudes subsistent. Elles ont été soulignées par les rapporteurs spéciaux de la commission des finances Arthur Paecht et Patrick Balkany.

Tout d'abord, l'apurement de la gestion 1995 au cours de l'exercice 1996 se traduira par des reports de charges dont nous ignorons encore le montant.

Ensuite, il plane une incertitude sur le niveau des ressources effectivement disponibles en 1996, après le second train d'annulations de crédits du titre V, pour compenser les surcoûts résultant des OPEX.

Enfin, le titre III ne prévoit pas d'enveloppe prévisionnelle pour les OPEX. Sommes-nous certains que le financement des OPEX futures ne rendra pas indispensables des annulations de crédits sur le titre V.

Et, vous le savez bien, monsieur le ministre, le budget est l'une des clés de voûte de la réforme engagée. Le modèle d'armée 2015 sera atteint dès 2002 dans la plupart de ses objectifs. C'est la raison pour laquelle, et dès la première année de la loi de programmation militaire, la plus extrême rigueur est requise dans la gestion et l'exécution budgétaires. Tout report, tout gel, toute annulation de crédits pourrait décrédibiliser la loi de programmation, fragiliser nos forces et nos engagements internationaux.

Troisième aspect : la cohérence des moyens avec la doctrine.

Dans le dernier volet de mon intervention, je vous ferai part d'une interrogation et d'une inquiétude : les moyens alloués au titre du budget 1997 seront-ils suffisants pour être en phase avec la doctrine de projection ?

Porte-parole de mon groupe, il ne m'est pas possible de faire l'impasse sur l'inquiétude de certains des rapporteurs pour avis issus de nos rangs et qui ont abordé ces problèmes.

Interrogations et inquiétude d'abord sur le recrutement, autre fondement – avec le budget – de la réforme. Il y a urgence à planifier une politique du recrutement de grande envergure ; et nous pensons qu'il ne sera pas facile de recruter les militaires techniciens de l'air prévus par la loi de programmation, comme d'attirer des jeunes, soit dans la marine, soit dans l'armée de terre, pour des contrats courts, sans perspectives de carrière et pour des tâches d'exécutants.

Des mesures fortement incitatives devront donc être mises en place si l'on veut réussir le recrutement.

Interrogations et inquiétude ensuite sur les moyens de nos armées. Si le projet de budget inscrit des crédits pour la poursuite de la plupart des grands programmes – Tigre, NH 90, char Leclerc, SNLE-NG, frégate « La Fayette », etc. –, si les moyens anti-aériens sont renforcés avec le Mistral, le sol-air moyenne portée -terre, de même que les moyens antichars avec l'Eryx, si les dotations en

missiles – Apache, AS 30 laser, MICA – sont importantes, il n'en demeure pas moins que l'on est en droit d'être préoccupé par les évolutions suivantes, dont le budget 1997 est la première confirmation : un groupe aéronaval diminué par le retrait bien normal du *Clemenceau*, l'arrivée tardive du deuxième porte-avions et l'absence anormale d'avions d'interception modernes, problème qui – je le rappelle à l'envi – aurait dû être réglé dès 1989 ; une armée de terre qui perdra de nombreuses unités ; une armée de l'air dont les crédits alloués à l'entretien programmé des matériels diminuent, dont les pilotes ne volent pas assez en moyenne annuelle, et qui se trouvera confrontée – cela a été dit tout à l'heure – à une « bosse financière » qui prend sa racine dans la montée en puissance simultanée de deux programmes majeurs, le *Rafale* et l'ATF, bosse d'autant plus forte que le premier programme connaîtra vraisemblablement des retards.

Interrogations et inquiétude, enfin, monsieur le ministre, sur les capacités opérationnelles de nos forces pendant la période transitoire. Est-il possible de faire le pari que la France n'affrontera pas de périls majeurs dans les cinq ou six années à venir ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) On sait, en effet, que la période de transition, commencée avec le projet de budget pour 1997, amoindrira la capacité de projection de forces et de puissance de nos forces armées. Pari acceptable peut-être, mais en même temps redoutable ! Nous le savons tous.

Sommes-nous certains que le format de la marine, qui passera de 100 à 80 bâtiments de combat en six ans et qui, dès 1997, enregistrera, par exemple, le retrait d'un porte-avions, d'un SNLE, de 2 sous-marins à propulsion classique, de 4 chasseurs de mines, sera suffisant pour lui permettre d'être le bouclier et l'épée de notre domaine maritime, domaine maritime qui est – faut-il le rappeler – le troisième du monde ?

M. Jean-Michel Boucheron. Si les socialistes en avaient fait autant, que n'aurait-on pas entendu ?

M. Daniel Colin. Peut-être faudrait-il aussi, monsieur le ministre, que, durant cette période de transition, et avant de décider d'une intervention extérieure, un minimum de critères d'ordre politique, diplomatique et militaire soient établis et respectés.

Pourrons-nous continuer à financer des opérations extérieures qui, si elle nous coûtent malheureusement de nombreuses vies humaines, finissent aussi par déstabiliser le budget de la défense, et, par là même, la programmation dans son ensemble ?

Cependant, et pour conclure, je dirai, monsieur le ministre, que votre projet de budget s'inscrit dans un cadre diplomatique cohérent et dynamique, et qu'il assure à nos armées le financement de systèmes de contrôle, de communication, de commandement et de renseignement modernes et efficaces, nécessaires à cette ambition.

Votre projet de budget repose sur la volonté, le recrutement et les moyens financiers.

La volonté, c'est celle du Président de la République, celle de la communauté militaire, la vôtre comme la nôtre. Le recrutement doit retenir notre attention, et nous devons faire un effort particulier sur ce point. S'agissant enfin des moyens financiers, vous avez, là aussi, tout notre soutien.

En 1830, le baron Louis disait à Guizot : « Faites-nous de bonnes politiques, et je vous ferai de bonnes finances ! » La situation actuelle vous autorise pleinement

aujourd'hui à reprendre à votre compte cette déclaration, en inversant les rôles, et à dire sans complexes à votre collègue ministre de l'économie et des finances : « Faites-nous de bonnes finances, et je vous ferai une bonne politique de défense ! »

M. Jean-Michel Boucheron. Ce n'est pas le cas !

M. Daniel Colin. La clé de la réussite de la réforme est là. Je suis tenté d'ajouter que, aujourd'hui, elle n'est pratiquement que là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je m'attacherai surtout à mettre l'accent sur les aspects industriel et social du budget de la défense. C'est un peu court, vous l'avouerez, pour un sujet d'une telle importance, avec les conséquences qui vont en découler pour notre pays et pour certaines régions en particulier.

D'autant qu'il faudrait beaucoup plus de temps, infiniment plus de temps pour, dénoncer l'incohérence des réformes qui sont engagées et pour en mesurer les conséquences, en particulier du côté de la DCN – je pense à Cherbourg, Brest et Lorient – et du GIAT, notamment à Tarbes, Roanne et Bourges. J'y reviendrai rapidement tout à l'heure avec un exemple concret pris à Indret.

C'est une incohérence en effet de mener deux réformes parallèlement : celle de la professionnalisation des armées et celle de la mutation de notre industrie d'armement. A tout vouloir en même temps, on risque fort de ne réussir ni l'une ni l'autre. Ces réformes nécessitent pendant une période transitoire un surcroît de crédits. Vous accélérez, mais c'est Bercy qui gère la pompe à essence. Le risque est grand de voir l'opération ainsi menée tomber en panne sèche rapidement et en rase campagne.

Incohérence de mener une réforme de la DGA certes nécessaire, mais qui implique de terminer au plus tôt les programmes d'armement en phase de développement et d'industrialisation, programmes pour lesquels les économies peuvent désormais n'être que marginales. L'objectif d'économiser 30 % sur les programmes d'armement est à échéance de 2002, alors que les programmes en cours ne seront pas achevés en 2015.

Quelles en seront les conséquences ?

Il n'y a pas de gains de productivité réels à attendre.

Le niveau de commandes et de fabrications frise le ridicule. Nos armées, malgré la diminution de leurs effectifs de 20 %, seront sous-équipées en 2015, puisque les commandes de matériels diminueront de 30 à 40 %. En 2015, seront mis en service des matériels conçus trente ans auparavant selon des concepts d'emploi dépassés n'intégrant nullement les derniers progrès technologiques.

Notre industrie d'armement sera en situation de « rupture de charge » et de « rupture de fonctionnement » de ses bureaux d'étude sans qu'aient été étudiées les conditions nécessaires pour maintenir à la fois les compétences essentielles et la rentabilité d'entreprises appelées à évoluer dans un secteur de plus en plus concurrentiel.

Nous savons bien entendu, monsieur le ministre, que le budget de la défense n'a pas mission de subvenir aux besoins de l'industrie d'armement mais à ceux de nos armées. Quid de cette industrie qualifiée de stratégique si

son avenir est la faillite ? On nous répond : « Exportons ! Exportons ! » N'est-ce pas un mirage, ou, comme diraient les plus modernes, un « rafale » (*Sourires*), combiné à une périlleuse fuite en avant ?

Dans ce contexte, la gestion des dossiers de la DCN et de GIAT-Industries est éloquent. La seule politique qui soit réellement menée est celle d'une suppression des effectifs en fonction du plan de charge de la programmation et d'un bilan financier qui serait équilibré.

Réflexion sur le maintien des compétences ? Rien ! Réflexion sur l'avenir de la construction navale militaire et des armements terrestres à l'échéance 2010-2015 ? Rien ! Réflexion sur le rythme de déflation des effectifs, sur la reconversion des personnels, sur les conséquences économiques au niveau local ? Rien !

Monsieur le ministre, la discussion budgétaire ne doit pas seulement être théorique, car elle a sur le terrain une traduction concrète : la vie des hommes.

La vérité est que ces suppressions d'emplois sans perspectives ne mènent à rien, si ce n'est à de nouveaux plans sociaux dans quelques mois ou dans les années à venir.

Je voudrais insister sur le cas concret d'Indret, dont m'a entretenu mon collègue Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes, parce qu'il est révélateur et exemplaire, c'est-à-dire qu'il vaut pour d'autres sites.

Sur 1 570 salariés directs, ce sont 530 postes qui sont supprimés. 80 départs sont naturels. Restent 450 départs devant faire l'objet soit de reclassements dans les administrations de la défense ou autres, soit de préretraites, soit de mesures de chômage partiel ou d'incitations au « temps partiel ».

Sur les 450 postes supprimés à la DCN Indret, 400 personnes sont de niveau III. C'est le statut de technicien à statut ouvrier qui est visé. Les premières listes de dégageant commencent à être publiées. Vos annonces du 11 septembre n'ont pas fait baisser la tension du fait de l'absence de possibilités de reclassement à proximité pour les personnels.

Mais il y a aussi le problème lié à la sous-traitance.

Le volume des heures travaillées en sous-traitance représente aujourd'hui 40 %. Il sera ramené à 20 %, ce qui aura une incidence sur 300 ou 400 emplois. Des personnels qui travaillaient pour la DCN sont actuellement remis à la disposition de leurs employeurs, et des « fins de contrat » sont annoncées pour la fin de l'année. Les premières lettres de licenciement sont parvenues dans les entreprises sous-traitantes touchant d'ores et déjà 20 à 30 personnes – chaudronniers, personnels de bureaux d'étude et administratif. Cela relativise le discours officiel selon lequel il n'y aura pas de licenciements secs dans les restructurations.

J'ajoute que va se poser dans les deux ans le problème du plan de charge. Il sera à son maximum alors qu'en même temps seront mises en œuvre progressivement les mesures de départ. D'où un recours accru à la sous-traitance jusqu'en 1998, avant de le voir s'effondrer brutalement à partir de 1999, et ce malgré la mise en construction du quatrième SNLE en 2000.

Sera-t-il possible de maintenir un niveau de compétence dans le domaine des chaudières nucléaires avec un effectif amputé ?

C'est la question de la pérennité des savoir-faire technologiques dans le domaine de la propulsion, notamment nucléaire, qui est posée. A n'en pas douter, il

est indispensable d'obtenir l'avancement d'un ou de deux ans de la programmation du quatrième sous-marin pour éviter ou limiter les effets de la rupture du plan de charge.

Concrètement, peut-on dire aux personnels d'Indret ce qu'il adviendra de leur sort après la construction du quatrième SNLE et le renoncement à la construction du deuxième porte-avions ?

De la même façon, peut-on dire ce qu'il adviendra des personnels de GIAT-Industries une fois que les chars Leclerc auront été livrés aux Emirats arabes unis et à notre armée de terre ?

Monsieur le ministre, le degré de défiance envers le Gouvernement est tel, dans tous les domaines, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui qu'une issue : retirer au plus vite ces plans de restructuration qui sont incohérents et prendre le temps, avec les élus et les personnels, de définir les orientations à pour les quinze ans à venir. Il y a des nécessités. Elles ne seront comprises et le succès des mutations assuré que dans la mesure où il sera décidé d'agir sans la brusquerie qui préside actuellement dans ce dossier, comme dans d'autres, actuellement aux décisions du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme de nombreux parlementaires, je veux consacrer cette intervention à la situation de nos industries d'armement que l'on peut qualifier de sinistrées.

M. Arthur Paecht. A qui la faute ?

M. Michel Grandpierre. Pas à moi !

M. Arthur Paecht. C'est à voir !

M. Michel Grandpierre. Le délégué général de la DGA déclarait, le 8 octobre, devant la commission de la défense : « La France dispose aujourd'hui d'une industrie de défense hautement performante. »

Est-ce en fonction de cette qualité que le Gouvernement projette de supprimer près de 50 000 emplois dans ces entreprises, de disloquer la DGA pour faire la place à une hypothétique agence européenne assurée d'un don par la France de 90 milliards par an ?

Est-ce la performance de GIAT-Industries, de la SNPE et de la DCN qui attise les convoitises au point de faire ingurgiter à ces entreprises des purges successives qui peuvent avoir raison de leur survie ?

Des salariés, on a déjà beaucoup exigé : sur le pouvoir d'achat, sur le travail. Et, avec de nombreuses suppressions de postes aujourd'hui, comme seule perspective, on leur propose le « plan Millon ».

Comment ne pas comprendre et approuver cette colère, qui se traduit par de très nombreuses manifestations, de Tarbes à Cherbourg, de Roanne à Brest, en passant par Paris, les 12 et 17 octobre ? C'est votre politique qui dresse les salariés contre les représentants de la nation, dont le changement de ton a pu être constaté lors de l'audition des syndicats par notre commission.

Les syndicats sont unanimes, comme cela s'est manifesté lors de la réunion de la commission paritaire du 22 octobre, pour rejeter votre politique et ce qui leur apparaît comme désinvolte à leur égard de la part du ministère.

En apparence, la baisse des crédits budgétaires du titre V serait responsable de ce désarroi. C'est oublier que les investissements civils subissent une ponction bien plus forte – moins 16 % – et que les 88,7 milliards consacrés aux investissements militaires ne sont pas une bagatelle.

La gravité de la situation appelle une analyse sans complaisance des véritables raisons de ce qu'il faut bien appeler l'échec des gouvernements successifs en matière d'équipements militaires.

Dans la loi de programmation et dans son premier budget, cet échec se traduit par une armée de terre qui attend ses chars et est privée de munitions, une armée de l'air qui attend ses Rafale et qui, faute de carburant, ne peut faire voler les pilotes de combat que durant 170 heures ; une marine privée de 20 % de sa flotte de surface mais dotée d'un porte-avions nucléaire flambant neuf sans ses avions Rafale.

Voilà qui fait un peu désordre ! C'est à se demander si cette déstabilisation généralisée n'est pas une aubaine pour les tenants d'une défense européenne.

Depuis plusieurs années, les projets les plus sophistiqués se sont multipliés, engloutissant des budgets considérables, dont on sait aujourd'hui, qu'ils ne peuvent être tous menés de pair sans que soit hypothéquée la maintenance même de la défense conventionnelle.

Cette fuite en avant dans la sophistication est aggravée par la recherche du profit sur la fabrication et la vente de ces armements, recherche du profit exacerbée depuis l'affaiblissement des entreprises d'Etat. Ainsi, GIAT-Industries achète 70 % des équipements entrant dans le prix du char Leclerc. Dans le coût d'une frégate anti-aérienne, 50 % se trouve dans le système d'arme, la coque ne représentant que 6 % de son coût global, voire 20 % dans le cas d'un sous-marin.

Autant dire que les 70 milliards de francs gérés annuellement par la DGA profitent très largement à des industriels dont les objectifs premiers sont fort éloignés de l'intérêt national et des économies budgétaires !

M. Arthur Paecht. C'est un *a priori* !

M. Michel Grandpierre. La perspective d'une agence européenne de l'armement n'est pas rassurante. DGA supranationale, elle ne serait qu'un intermédiaire entre les Etats – dont la France – et les industries financières, ces dernières offrant leurs produits « sur étagère » dans un but purement mercantile.

Le processus de liquidation, de fusion, de concentration, d'OPA, de « privatisation cadeau » que nous connaissons, n'est bon ni pour la rationalisation des équipements, ni pour les dépenses budgétaires.

Est-il normal qu'un industriel privé, fût-il français, puisse fournir – et s'en vanter – à tous en Europe les systèmes nationaux de télécommunications, être le seul maître d'œuvre européen pour les satellites d'observation et être le seul vrai concurrent des Américains pour les missiles tactiques ? Notre défense peut-elle autant dépendre de cet industriel dans les domaines stratégiques ?

Est-il normal que cet industriel et d'autres bénéficient de parts considérables du budget d'investissement militaire et en tirent profit au détriment des finances publiques ? Ne faudrait-il pas déjà s'interroger sur les conséquences budgétaires liées à la privatisation de Matra depuis 1988 et, au nom de la démocratie et de la morale, agir pour que les ventes d'armement cessent d'échapper à toute transparence et à tout contrôle ?

Mais le Gouvernement s'acharne à poursuivre une voie opposée. Non seulement il ne veut pas réintégrer l'armement de Matra dans le secteur public, mais c'est à celui-ci que, pour un franc symbolique, il veut faire cadeau de Thomson-CSF, qui représente pourtant 9 milliards en systèmes de détection, 6 milliards en systèmes de communication et commandement, 8 milliards en systèmes d'armes, 8 milliards en systèmes d'équipements électroniques, 4 milliards en services informatiques.

Les contribuables, de plus, paieraient une recapitalisation de 11 milliards dont on peut légitimement se demander s'il ne s'agit pas d'une subvention déguisée.

Quelques groupes de cet acabit en Europe, réunis dans une agence européenne, pourraient décider de tout en matière de défense, et des prix en premier lieu, mais aussi imposer leurs vues pour les types d'équipements.

L'Europe a autre chose à construire pour des coopérations positives qu'un « super club de marchands d'armes ».

La France a d'autres idéaux à faire valoir en matière de défense que d'impulser une dénationalisation de ses industries militaires.

Les exemples d'acquisition à l'étranger de matériels qui pourraient être produits dans les arsenaux nationaux ne manquent pas. On sait en effet que la part de ceux-ci dans le total du volume du commerce des états-majors français ne représente plus que 5 %, au détriment de l'indépendance nationale et de l'emploi.

Le contrôle parlementaire sur les marchés d'armements est quasiment nul. On nous présente des programmes d'équipements – d'ailleurs toujours soumis à réévaluation et révision des prix –, mais, au bout du compte, les parlementaires ignorent dans quelles entreprises passent les 90 milliards d'investissements.

La transparence dans ce domaine est liée à un retour des productions les plus sensibles et les plus massives dans le secteur public ; en attendant, un moratoire s'impose.

En matière de production d'armes, il ne peut y avoir de morale si l'on ignore la souveraineté nationale et si l'on accepte que les fonds publics soient une aubaine pour les marchés financiers.

En fait, nos industries d'armements sont victimes de la politique d'abandon de souveraineté qui règne au plus haut niveau de l'Etat, elles souffrent de la boulimie de recherche de profits, et, si la représentation nationale ne relève pas le gant, elles peuvent en mourir.

En s'opposant à ce budget, notre groupe prend le parti de défendre notre industrie en lui confiant pour mission de fabriquer les armes de stricte suffisance pour notre défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Daniel Colin. Plus de 6-35 !

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, c'est un homme qui toute sa vie s'est fait une certaine idée de la nation qui s'adresse à vous. C'est un parlementaire de la commission de la défense, qui s'efforce avec sérieux d'étudier à fond les dossiers, qui vous exprime de cette tribune ses inquiétudes et celles de millions de Français qui, à des titres divers, sont attachés à la cause nationale et à l'avenir de notre défense.

Ce n'est pas un procès personnel que je vous ferai car je connais vos efforts, ma critique porte sur un système d'ensemble, qui exige selon moi une correction rapide et profonde.

Vous nous présentez un budget qui est apparemment le plus acceptable possible. Mais, vous vous en êtes rendu compte, il suscite de nombreuses réserves, pour ne pas dire des critiques.

J'exclus de ce débat les propos excessifs, les polémiques inutiles, pour ne retenir que l'essentiel car c'est sur l'essentiel que nous devons nous mettre d'accord puisqu'il s'agit de la défense, vitale pour notre pays.

Voici donc le premier budget d'exécution de la loi de programmation militaire que nous avons adoptée. Or que constatons-nous ? Qu'en raison de certaines mauvaises habitudes et de décisions difficiles à justifier, la bonne exécution de cette loi est remise en question. Avec moins de talent que le président de la commission de la défense, qui a énuméré la longue litanie des remises en question, des reports, des annulations de crédits, j'insisterai sur le fait que la dérive financière que nous constatons pourrait remettre en cause la réforme radicale de notre défense lancée par le Président de la République.

Or il y va d'un intérêt essentiel et ce budget servira de modèle aux autres. Le respect de la première annuité est décisif car les dérives initiales ne sont jamais rattrapées.

Dans la réforme actuelle, tout est lié, et c'est ce qui fait son intérêt, qu'il s'agisse du recrutement des engagés, de la restructuration de l'industrie d'armement, de la professionnalisation, de l'utilisation des réserves ou même de cet étrange rendez-vous citoyen dont nous reparlerons dans quelques mois.

Pourtant, nous ressentons un profond sentiment d'insatisfaction. Pourquoi ?

Parce que nous constatons – d'autres l'ont dit mieux que moi, en particulier M. Paecht – que, sous des prétextes divers, on revient imperceptiblement, subrepticement, secrètement, sur un certain nombre d'engagements que vous nous avez fait prendre et qui se trouvent, de ce fait, complètement annulés.

Je ne reprendrai pas la longue énumération qui a été faite tout à l'heure, car je crois que vous avez compris de quoi il s'agissait. D'ailleurs, le problème essentiel est que vous ayez l'autorité suffisante pour remettre un peu d'ordre dans tout cela.

Car c'est vrai que le ministère de la défense donne une image déplorable de mauvaise gestion, qui n'est pas due à tel ou tel de ses services, mais qu'il convient de modifier.

M. Jean Charroppin. N'importe quoi !

M. Jacques Baumel. Au point qu'on peut se demander s'il ne faudrait pas, au cas où ces errements se poursuivraient, demander la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de notre défense et sur la bonne exécution des budgets votés par la représentation nationale.

M. Jean Charroppin. N'importe quoi !

M. Daniel Colin. Si ! Il a raison !

M. Jacques Baumel. Vous devriez connaître un peu mieux les dossiers avant d'interrompre !

Il faut vraiment engager des réformes et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour le faire. Nous vous appuyons dans le combat que vous menez. Vous avez affirmé à deux reprises que vous seriez vigilant. Tant mieux ! Nous vous aiderons. Nous voulons que votre action soit encore plus efficace.

Ces dérèglements que nous constatons, cette absence de rigueur, cette remise en question de certains programmes n'ont pas seulement des résultats catastrophiques sur le plan intérieur et sur le moral de la communauté militaire – ce dont il faut bien tenir compte –, ils ont aussi de fâcheuses conséquences sur le plan extérieur et sur les relations européennes.

Vous savez mieux que moi que, quelles que soient les déclarations officielles, les relations de coopération franco-allemandes ne sont plus ce qu'elles étaient. Elles ont été gravement entamées par un certain nombre d'initiatives unilatérales de la France. Elles ont abouti à de fâcheux malentendus qu'il convient d'apaiser mais qui risquent d'avoir des conséquences sérieuses sur le bon déroulement des programmes.

On a évoqué le cas d'Hélios II. Nous sommes très inquiets et nous nous demandons si l'Allemagne continuera à financer un programme spatial qui, au fond, ne correspond pas tout à fait à ses priorités stratégiques, ce pays n'ayant pas la même situation géographique que le nôtre. Elle accepte de le soutenir, à condition que nous soyons par ailleurs de bons partenaires, mais elle l'abandonnera peut-être si elle n'a pas le sentiment que la coopération franco-allemande répond à ses attentes. Or l'Allemagne d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a vingt ans.

De même le NH 90, le Tigre, le système antichars de troisième génération, dont on n'a pas beaucoup parlé, le missile antinavires sont remis en question font l'objet de discussions sans nos partenaires, ce qui crée un problème très préoccupant.

J'espère que nous pourrions poursuivre ces programmes avec nos amis allemands, dans un esprit de coopération sincère, dans l'intérêt de la défense européenne et dans l'intérêt français bien compris.

Bien que cela ne relève pas du débat d'aujourd'hui, je crois néanmoins nécessaire, en vue de préparer le grand débat de l'année prochaine, d'avoir une réflexion approfondie sur le problème des réserves.

M. Pierre Messmer, ancien Premier ministre et ancien ministre de la défense, a tenu, il y a quelques jours à l'Assemblée, une conférence au cours de laquelle il a précisé qu'il n'y avait aucune armée de métier dans le monde qui ne soit appuyée par de forts contingents de réserve et que, dans certains cas, pour renouveler les effectifs et contribuer au développement de l'armée professionnelle, il fallait disposer de réserves très entraînées.

Je sais que vous étudiez tous ces problèmes mais il faut aller plus loin et vous avez raison de vous référer à certains exemples extérieurs, en particulier aux exemples américain et britannique.

Je ne suis pas sûr qu'un effectif de 50 000 hommes pour la première réserve soit suffisant, mais n'ergotons pas. Il faut d'abord une première réserve très entraînée, très motivée, et une deuxième réserve beaucoup plus large, permettant l'utilisation des éléments très solides que représentent les officiers de réserve. J'ai eu l'occasion de rencontrer les principaux dirigeants de leurs associations. Ils attendent de vous un signal, un message. Donnez-le leur.

Ce sont des gens qui ont beaucoup sacrifié pour l'intérêt de l'Etat et de la nation, ils constituent un lien irremplaçable entre la défense et l'opinion, ils jouent un rôle dans les départements, dans les régions, dans nos

villes. Aujourd'hui, ils ont un peu le sentiment que l'on ne tient plus compte d'eux et qu'ils ne servent plus à rien.

J'insisterai en conclusion sur la nécessité d'une bonne communication.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire Thomson, car tout a été dit sur ce sujet. Si les problèmes avaient été mieux présentés, si la transparence avait été plus grande, si la communication avait été plus naturelle, nous n'aurions pas assisté à certaines réactions. Je forme donc le vœu que la défense soit mieux présentée aux Français. Nous sommes à l'aube d'une réforme capitale, l'une des plus grandes de l'histoire militaire française. Nous abandonnons un ensemble de données qui ont fait notre histoire et nous entrons résolument dans l'avenir.

Alors, monsieur le ministre de la défense, défendez la défense! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qu'il nous est donné d'examiner ne peut que recueillir l'adhésion de la représentation nationale.

En effet, nous avons voté au printemps dernier, à une très large majorité, une loi de programmation militaire dont le budget pour 1997 constitue la première annuité.

Le projet de loi de finances prévoit une légère réduction des crédits destinés au développement et à la fabrication des armes nucléaires. Cette option est conforme au choix affirmé par le Président de la République en faveur des composantes maritime et aérienne de notre dissuasion.

C'est ainsi que l'effort consenti dans le domaine nucléaire sera triple. Il portera sur les programmes de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération et les missiles associés, sur le missile ASMP plus, successeur de l'actuel missile ASMP, enfin sur le développement du programme PALEN de simulation des essais nucléaires.

La diminution des crédits consacrés au nucléaire militaire est cohérente avec l'évolution géostratégique. Elle l'est également avec la volonté affichée par le Gouvernement de rééquilibrer la composition de notre défense en faisant porter un effort particulier sur nos forces conventionnelles. Ce choix paraît d'autant plus justifié que semble se dessiner, ou plutôt s'esquisser, l'amorce d'une coopération européenne en matière de dissuasion nucléaire.

Il est certes prématuré d'envisager aujourd'hui ce que pourrait être une dissuasion nucléaire commune, mais force est de constater que les concepts de dissuasion concertée, de dissuasion élargie et de dissuasion partagée méritent d'être explorés. Ce débat devra impérativement être tranché dans un avenir proche.

La dissuasion nucléaire a toujours été pour la France un instrument de prévention de la guerre. Notre dissuasion est un facteur de stabilité, tout particulièrement pour le continent européen, elle contribue à la capacité de dissuasion globale de l'Alliance et, partant, au renforcement de la sécurité.

Avec la construction de l'Union européenne, la signification géographique de notre dissuasion est naturellement appelée à connaître une évolution et elle acquerra progressivement une dimension européenne.

Les progrès de la construction européenne renforcent en effet les liens politiques économiques et sociaux entre les Etats membres de l'Union, ce qui se traduit également par l'édification d'un espace stratégique commun. En raison de cette solidarité de destin entre des pays dont deux sont des puissances nucléaires, l'Union européenne présente par essence une dimension dissuasive. Cette dernière particularité s'impose d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire de le proclamer de façon officielle.

Il s'agit en fait d'une dissuasion constatée. Je pense pour ma part que nous ne pouvons nous contenter de ce simple constat et qu'il convient d'engager rapidement avec nos partenaires un débat de fond sur l'évolution qu'il convient de réserver à cette dissuasion constatée. C'est à une réflexion commune qu'il faut convier les autres pays européens.

Une dissuasion élargie consisterait à étendre les garanties nucléaires britannique et française à nos partenaires européens. J'y vois pour ma part deux inconvénients.

Tout d'abord, un tel système suppose un réel rapprochement politique, sans toutefois aller jusqu'à une intégration européenne. La décision éventuelle d'engager le feu nucléaire appartiendrait aux seuls pays détenteurs, ce qui paraît incompatible avec les exigences de notre souveraineté. Ce concept porte en lui-même les germes de son manque de crédibilité, compte tenu de l'architecture de l'Union européenne.

Ensuite, une extension à l'Europe d'une dissuasion nationale consisterait en un geste unilatéral de la puissance qui l'accomplirait. Or il ne peut, à mon sens, n'y avoir de dissuasion européenne qu'avec une libre adhésion de l'ensemble des pays européens.

La dissuasion partagée, au contraire, implique un renoncement à toute dimension nationale de la dissuasion. Ce concept suppose non seulement la mise en commun des armes, mais aussi le partage de la décision du feu nucléaire. Cette dernière devrait, dans cette hypothèse, être remise à une instance supranationale. L'Union européenne ne dispose pas, en l'état actuel de son organisation, d'autorité politique supranationale suffisamment forte pour qu'on puisse envisager de lui confier des responsabilités de cette ampleur. La dissuasion partagée doit donc être écartée dans la mesure où l'absence de structure politique unitaire au niveau européen ferait peser un doute sur la crédibilité d'une telle dissuasion.

Or il est clair que, sans crédibilité totale, la dissuasion n'existe pas. Enfin, la dissuasion partagée supposerait une évolution non seulement des positions de nos différents partenaires européens, mais aussi et surtout de leurs opinions publiques.

Reste la notion de dissuasion concertée, qui apparaît alors comme une voie médiane entre dissuasion élargie et dissuasion partagée. Une telle formule pourrait reposer sur le maintien des dissuasions nationales existantes, tout en faisant intervenir une coordination entre elles. Cette option n'est réalisable qu'à la condition expresse d'établir une concertation étroite entre les partenaires concernés.

La France a déjà fait quelques propositions pour amorcer la réflexion sur la dissuasion. L'idée d'une dissuasion concertée européenne, qui pourrait d'ailleurs s'appuyer sur les acquis de la coopération nucléaire franco-britannique, paraît la plus compatible avec les institutions européennes.

Nous sommes, monsieur le ministre, peut-être très loin des contingences du budget de votre ministère pour 1997, mais celui-ci ne constitue-t-il pas en réalité une étape sur la voie de l'édification lente et concertée de la défense de l'Europe de demain ?

Comme l'a fort justement fait remarquer le président Jacques Boyon, le projet de budget pour 1997 pourrait être hypothéqué par les conditions d'exécution du budget en cours.

Connaissant votre détermination et votre perspicacité, je ferai miennes les conclusions de Daniel Colin et du groupe UDF : vous avez tout notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances qu'il nous est demandé d'approuver constitue le premier budget, la première étape de la loi de programmation militaire dont nous avons déjà longuement discuté. Il convient d'être particulièrement rigoureux et vigilants si nous souhaitons mettre en œuvre scrupuleusement le projet du chef de l'Etat de professionnaliser nos armées. Il s'agit sans aucun doute d'un rendez-vous à ne pas manquer, puisqu'il va engager la restructuration de notre outil de défense.

Cette ambition ne pourra être réalisée qu'à une seule condition : que les crédits établis par la loi de programmation soient réellement fixes et invariables sur les six années. Encore faut-il qu'ils ne soient pas amputés dès le départ. Or l'opération de transfert de charges du titre III vers le titre V aboutit déjà à réduire de 1 milliard de francs les crédits d'équipement. Dans ces conditions, si les compteurs ne sont pas remis à zéro, c'est l'ensemble de la loi de programmation qui pourrait être remise en cause.

Ce premier budget de la nouvelle loi de programmation permettra donc de mettre en œuvre l'ensemble des moyens de la défense, d'organiser le passage à une armée professionnelle et d'adapter l'équipement de nos forces à leur nouveau format, vaste programme ! Vous ne vous étonnerez pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, que je me propose d'attirer votre attention sur la situation plus particulière de la marine. Son budget s'élève, pour le titre III, à 13,213 milliards de francs et, pour le titre V, à 22,309 milliards de francs. Ce dernier, à première vue, est conforme aux prévisions de la loi de programmation et devrait permettre la poursuite des grands programmes à condition que Bercy ne vienne pas, une fois encore, annihiler les efforts des uns et des autres.

Au moment où nous allons voter ce projet de budget pour 1997, je souhaite, monsieur le ministre, vous sensibiliser sur deux points essentiels à mes yeux : d'une part, l'évolution de la DCN, qui va peser lourdement sur la marine, et, d'autre part, le nouveau format de l'armée de mer.

La DCN a pour mission de maintenir un outil industriel capable de soutenir une flotte de premier rang, de préserver le domaine de souveraineté lié à la mise en œuvre de la FOST, de développer les outils d'une action internationale dans le domaine des armements navals. On comprendra donc aisément que l'avenir de la marine et celui de la DCN soient, dans l'état actuel des statuts, étroitement liés. La DCN contribue activement à équiper

la marine puisque les constructions neuves constituent la moitié de ses commandes et l'entretien de la flotte équilibre son plan de charges.

De son côté, la marine, qui est particulièrement attentive à la réforme engagée dans le domaine industriel et militaire, va participer au financement du reclassement du personnel de la DCN en sureffectif. Cet effort sur les six années de la loi de programmation s'élèvera à 4,1 milliards de francs ponctionnés sur le titre V de son budget. Cette enveloppe servira à financer, pour les ouvriers civils de la DCN, les frais de mutation et de formation, les indemnités de départ et les indemnités compensatrices. En outre, la marine propose d'accueillir, dans les services à terre, le personnel de la DCN qui se déclarera volontaire. Permettez-moi, au nom de mes anciens frères d'armes, d'exprimer à cette tribune le regret que beaucoup d'entre eux doivent ressentir, le regret et l'amertume des officiers marinières de voir leurs engagements limités au profit d'un personnel civil, celui de la DCN, dont le statut est souvent plus protecteur que le leur. Ne les oubliez pas, monsieur le ministre. Sans sa maistrance, la marine ne vaut rien.

L'armée de demain, qui tend vers la professionnalisation, vers une suppression du service national dans sa forme actuelle, vers une réduction du format, vers une partie des missions de soutien confiées à des civils, mérite que l'on réserve aux officiers marinières et sous-officiers quittant le service davantage de postes civils et une reconversion assurée. Ne les désespérons pas, eux et leurs familles. Nous le voyons, la DCN et la marine fonctionnent conjointement. La marine s'associe pleinement à la recherche de la productivité de la DCN, qui passe par l'adaptation de l'outil industriel. Par les propositions constructives qu'elle a faites pour intégrer le personnel de la DCN dans ses rangs, la marine a manifesté son souhait de contribuer de façon active à sa restructuration. Cette attitude n'est pas dénuée d'intérêt, il est vrai, car nous savons tous qu'un échec de cette restructuration ne pourrait qu'être néfaste à l'armée de mer et à la loi de programmation militaire. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, vous devez être particulièrement attentif à cette évolution.

Dans la seconde partie de mon exposé, je parlerai brièvement de la capacité opérationnelle de notre flotte. La loi de programmation militaire introduit une réduction générale du format, nous l'avons vu. Il est vrai que, pour beaucoup, les retraits du service de bâtiments étaient prévisibles compte tenu de leur vieillissement. Toutefois, il va falloir, cette fois, retirer délibérément du service, ou mettre en réserve, des bâtiments qui devaient naviguer bien au-delà de l'an 2000. Il ne faut pas se le cacher : un ajustement des missions sera inévitable. Il est utile, en effet, de rappeler que le modèle de marine tel que nous l'avons prévu dans la loi de programmation est un modèle minimaliste de sorte que votre marge de manœuvre, monsieur le ministre, est fort restreinte.

A plusieurs reprises, j'ai évoqué à cette tribune les problèmes de cohérence opérationnelle en prenant l'exemple du groupe aéronaval et de la nécessité impérieuse de disposer de deux porte-avions. Je n'y reviendrai pas. Outre le nombre de bâtiments, le texte voté en juin dernier réduit les cibles de certains programmes : Atlantique 2, NH 90, Rafale. Elle officialise certains retards : porte-avions, TCD, frégate Horizon. Cette idée de cohérence m'est chère, monsieur le ministre. Vous y tenez aussi, je le sais. Il n'y a pas de

solution de substitution à une poursuite des programmes classiques en cours, sauf à voir la marine perdre sa cohérence minimale définie par le modèle.

Convendez avec moi, monsieur le ministre, qu'il serait illogique de mettre en service des frégates sans hélicoptères NH 90 et dangereux de ne pas renouveler les sous-marins nucléaires d'attaque. Vous admettez que retarder outre mesure le *Charles-de-Gaulle* ne procurerait qu'un gain minime, désorganiserait le chantier et obligerait à prolonger encore le *Foch*. Enfin, retarder les frégates La Fayette imposerait de déployer des unités plus coûteuses.

Il me semble aussi que trop agir sur les opérations à flux, comme les munitions, engendrerait une baisse des capacités instantanées. Ainsi, monsieur le ministre, si vous augmentiez l'activité individuelle des unités pour maintenir le même potentiel global d'activité – vous pourriez être tenté de le faire – cela vous conduirait à accroître les besoins de l'entretien de notre flotte. Au total, le capital se dégraderait plus rapidement.

Chacun de nous dans cet hémicycle est conscient que le budget de la nation nous oblige à dépenser mieux. En matière de défense et pour ce qui est de la marine, dépenser mieux et agir de manière cohérente, c'est profiter de l'activité individuelle des unités tout en maintenant le même potentiel global d'activité. C'est faire en sorte qu'une frégate anti-sous-marine, par exemple, puisse être intégrée aussi bien au sein de la force nucléaire stratégique qu'au sein du groupe aéronaval. C'est ce juste équilibre qu'il nous faut trouver et stabiliser jusqu'en 2002. C'est ce défi qu'il nous faut relever, monsieur le ministre. Pour mener à bien cette mission, vous pouvez compter sur le soutien, mais aussi sur la vigilance de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Arsène Lux.

M. Arsène Lux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon propos à deux points : le rendez-vous citoyen et les restructurations militaires, plus particulièrement, leur exécution dans le temps.

Le rendez-vous citoyen est une des propositions de la mission Séguin à laquelle j'ai eu l'honneur de participer et je me félicite, monsieur le ministre, que le Gouvernement l'ait reprise à son compte. Elle a été l'objet d'une approbation quasi unanime des responsables politiques, économiques et sociaux auditionnés et de la mission dont je rappelle que les deux conclusions essentielles étaient, d'une part, la reconnaissance de la nécessité de la professionnalisation et de la restructuration militaires compte tenu de l'évolution géopolitique du monde et de la localisation de nos intérêts vitaux, et, d'autre part, la nécessité de préserver le lien entre l'armée et la nation. C'est cette préoccupation qui a amené la très grande majorité de la mission à défendre le principe du maintien de la conscription dans notre législation, conscription que la nouvelle disposition n'a pour effet dans l'immédiat que de suspendre. C'est ce qui nous a conduits à accepter la formule du rendez-vous citoyen comme un minimum absolument incontournable.

Mais, au-delà de la mission, ce sont nos concitoyens qui ont été très majoritairement convaincus de cette nécessité, qui répond à un impératif de sagesse. On sait en effet depuis l'Antiquité que les meilleures armées du monde ne peuvent accomplir valablement et durablement leur mission si elles ne s'appuient pas sur une volonté populaire dûment établie, ce que l'on appelle

communément l'esprit de défense. C'est cet esprit de défense, monsieur le ministre, qu'il convient impérativement de préserver chez l'ensemble de nos concitoyens.

Certes, cette mission dépasse largement la responsabilité du ministre de la défense et je regrette, comme nous regrettons tous, que la famille et l'éducation nationale ne jouent plus suffisamment leur rôle dans ce domaine. Mais devant ce constat de carence, j'aurais tendance à dire qu'il est encore plus indispensable de préserver l'apport essentiel que constitue le service militaire, et plus largement le service national. Vous avez d'ailleurs clairement approuvé cette préoccupation, monsieur le ministre, lorsque vous avez défini les objectifs assignés au rendez-vous citoyen : établir le bilan personnel de chaque jeune, contribuer à son insertion et à son orientation, lui présenter les diverses formes de volontariat et l'intérêt qu'elles présentent pour la communauté comme pour lui-même, enfin lui donner une information civique sur la citoyenneté, le fonctionnement de nos institutions et les enjeux de notre défense.

Ces objectifs reprennent en fait, en les synthétisant, les conclusions de la mission. Mais une fois qu'ils sont fixés, il faut se donner les moyens de les atteindre. Et c'est là que le bât blesse.

Vous annoncez que le rendez-vous citoyen durera une semaine – c'est en fait une orientation que vous donnez, puisque nous aurons à en débattre prochainement. Cette durée est nettement insuffisante. Lorsque nous en avons débattu au sein de la mission, j'avais proposé que ce rendez-vous soit prolongé à huit semaines, espérant un arbitrage à quatre semaines. Je suis intimement convaincu en effet que quatre semaines sont un strict minimum en dessous duquel les objectifs fixés ne peuvent pas être atteints. Un rendez-vous d'une durée d'une semaine aurait un effet inverse à celui recherché, parce qu'il serait très vite perçu comme un exercice superficiel et, par voie de conséquence, inutile. Cet avis est d'ailleurs très largement partagé par l'ensemble de nos concitoyens, les enquêtes l'ont démontré.

C'est pourquoi, je vous demande instamment, monsieur le ministre, de prendre cette préoccupation en compte dans le cadre de la préparation de la loi sur le service national que vous nous soumettrez dans quelques semaines. Je précise tout de suite que l'effort budgétaire qu'un tel rendez-vous prolongé nécessiterait devrait être supporté par l'ensemble des budgets ministériels concernés, puisque la défense globale qui sous-tend notre doctrine de défense dépasse très largement les limites de la seule défense militaire. Mais on ne peut à l'évidence mettre en balance une économie budgétaire de 2 milliards avec le risque de compromettre définitivement l'indispensable esprit de défense nationale.

Le second point que j'évoquerai encore plus brièvement concerne le calendrier des restructurations militaires. Dans ce domaine, je m'adresserai à la fois au ministre de la défense que vous êtes et au président de la commission spéciale pour la préparation de la loi d'aménagement et de développement du territoire de février 1995 que vous avez été et dont j'ai apprécié la compétence pour avoir participé aux travaux de cette commission. Je me fais le porte-parole des zones les plus fragiles et les plus défavorisées touchées par les suppressions d'unités militaires en souhaitant que la programmation des suppressions soit fixée en tenant compte, non pas exclusivement mais au moins en partie,

de l'impact qu'elles auront sur les situations locales. Comme on ne parle bien que de ce que l'on connaît, j'illustrerai mon propos par l'exemple de Verdun.

Je vous ai déjà fait savoir, monsieur le ministre, combien je regrette que Verdun perde une unité militaire, après en avoir déjà vu partir trois en 1993. Cela dit, je reconnais qu'en conservant trois régiments, le département de la Meuse se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale, qui est inférieure à un. Mais même en tenant compte de l'apport de la professionnalisation du régiment restant à Verdun, c'est une perte de 14 % de la population qui résultera des suppressions de ces trois dernières années. Pour une agglomération de 22 000 habitants, je vous laisse supposer l'impact que cela peut avoir sur les plans économique et social !

Au nom de toutes les collectivités de même type, de même importance, concernées par ces restructurations, je souhaite très vivement que l'on tienne compte de ces situations pour la programmation. C'est d'autant plus important que les compensations sur lesquelles le Président de la République s'est engagé sont très longues à mettre en œuvre. Je reprendrai l'exemple de Verdun : c'est en mai 1995 qu'un comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé l'implantation compensatoire d'une unité de sécurité civile à Verdun mais, à ce jour, cette décision n'a pas connu de début de commencement d'application pratique.

J'ajoute que les collectivités les plus importantes peuvent plus facilement, en tous cas moins difficilement, faire face aux conséquences de ces suppressions, compte tenu de leurs moyens. Vous conviendrez donc, monsieur le ministre, que je suis fondé à demander que les suppressions dans les villes les plus modestes, en priorité celles situées en zone de revitalisation rurale, comme c'est le cas de Verdun, soient reportées en fin de phasage, c'est-à-dire le plus près possible de la fin de ce siècle ou au début du siècle suivant, et qu'en toute hypothèse, elles soient accompagnées dans le temps des indispensables compensations. Il s'agit là d'une proposition de bon sens, de nature à assurer la cohérence de l'action gouvernementale.

Je suis sûr de pouvoir compter sur votre bienveillance en la matière, monsieur le ministre, compte tenu de l'importance vitale d'une telle proposition pour nos régions les plus défavorisées. Par avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Boyon, président de la commission. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon, dernier orateur inscrit.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est vrai qu'au début de la V^e République la dissuasion a été, au détriment de l'intervention, la clef de voûte de notre défense. Il est vrai aussi que, depuis cette époque, on a assisté à un infléchissement de cette prééminence de la dissuasion au profit de l'intervention. De ce point de vue, la nouvelle loi de programmation militaire marque la fin du rééquilibrage au profit de l'intervention.

En effet, l'essentiel de la réforme de notre défense mise en œuvre par la loi de programmation, c'est bien la volonté de construire une armée professionnalisée à vocation projection-action, pour tenir compte du

nouveau contexte géostratégique mondial. Mais, on ne souligne pas assez, le fait que l'impératif de prévention devient, avec la projection-action, la priorité de notre défense. Une priorité sera accordée à la mise en place d'une stratégie de prévention, dont l'efficacité repose, pour l'essentiel, sur le renseignement, qui va donc être renforcé et modernisé dans le cadre de la loi de programmation militaire.

Je souhaite, monsieur le ministre, vous faire part de quelques préoccupations déjà évoquées par les intervenants tout au long de cette matinée. Deux programmes sont fondamentaux pour le renseignement stratégique : Hélios II et Horus. Votre projet de budget pour 1997 prévoit d'ailleurs des crédits de financement pour ces deux projets. Compte tenu du coût de ces programmes, le renseignement satellitaire se développe dans une dimension européenne et plus spécialement dans le cadre d'un partenariat franco-allemand très actif, avec les problèmes que l'on sait à ce niveau. En effet, le niveau de participation de Bonn aux programmes bilatéraux paraît toujours incertain à ce jour. L'Allemagne n'ayant pas donné de réponse le 1^{er} octobre dernier, l'appel d'offres pour le satellite Hélios II n'a pu être lancé. Nous connaissons d'ailleurs des problèmes du même ordre du côté du renseignement de théâtre avec l'abandon du BREVEL, qui était développé en coopération avec l'Allemagne. Bien sûr, ces problèmes sont dus à des contraintes budgétaires de part et d'autre du Rhin, mais celles-ci sont elles la seule explication à ces « tergiversations allemandes », si l'on peut les appeler ainsi ?

Il est vrai que l'enjeu est stratégique, puisque la coopération franco-allemande dans ce domaine clef du renseignement est un pas décisif vers une Europe de la défense. On sait que les Américains ont proposé à Bonn un satellite radar à prix cassé. Or il semble que les Allemands soient sensibles à ces propositions américaines alléchantes et qu'ils aient du mal à se décider. L'Allemagne devra pourtant bien trancher : opter pour l'Europe ou rester sous maîtrise américaine. A la veille de la mise en place, le 12 novembre prochain, de l'agence franco-allemande de l'armement, il est temps, monsieur le ministre, que l'Allemagne adopte une véritable solution européenne et que cela soit confirmé lors du prochain sommet franco-allemand, le 9 décembre prochain. Nous le souhaitons ardemment et nous savons que vous allez y travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Défense et articles 37, 38 et 39 (*suite*) :

Equipement :

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 40 au rapport n° 3030).

Fonctionnement :

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 41 au rapport n° 3030).

Défense :

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome VIII).

Dissuasion nucléaire :

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome IV).

Espace et communication :

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome V).

Forces terrestres :

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome VI).

Marine :

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome VII).

Air :

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome VIII).

Personnels de la défense :

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome IX).

Soutien des forces :

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome X).

Gendarmerie :

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome XI).

Aménagement du territoire, ville et intégration :

Aménagement du territoire :

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 6 au rapport n° 3030).

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome III).

Ville et intégration :

M. Claude Girard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 7 au rapport n° 3030).

M. Michel Ghysel, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome II).

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome IV).

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

